Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)

2026

CE DOCUMENT SERA EN LIGNE SUR LE SITE WWW.PAYS-DE-BLAIN.COM DANS UN DELAI DE QUINZE JOURS SUIVANT SON ADOPTION, CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L.2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALESS

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

SOMMAIRE

I. PREAMBULE 4

II. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE 5

1. Les perspectives de l'économie mondiale 5
2. La situation économique en zone Euro 6
3. Le contexte national 6

III. LES FINANCES LOCALES 7

1. Les finances publiques nationales 7
2. La situation financière des collectivités territoriales et leurs groupements 8
3. Projet de loi de finances pour 2026 10

IV. LA SITUATION RETROSPECTIVE DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE 10

1. Les résultats prévisionnels 2025 de la section de fonctionnement du budget principal 11

a. Les recettes de fonctionnement 11
b. Les dépenses de fonctionnement 12
c. Le résultat prévisionnel et la capacité d'autofinancement 13
d. La trésorerie et le besoin en fonds de roulement du budget principal 15

2. Les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement des budgets annexes (hors zones d'activités) 16

3. L'investissement 17

a. Les investissements majeurs conduits en 2024 17
b. Les résultats prévisionnels de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes (hors lotissements des parcs d'activités) 18

4. Les budgets de lotissement de zones d'activités 18

V. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES 19

1. La structure des effectifs de la Communauté de communes 19
2. L'évolution des dépenses de personnel 21
3. Les lignes directrices de gestion 21
4. Projet d'administration 22
5. L'évolution prévisionnelle des effectifs de la structure et des dépenses de personnel 22

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 23

1. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 23

a. Budget principal 24
b. Budget annexe Déchets 25
c. Budget annexe Centre aquatique 25
d. Budget annexe Transport scolaire 26
e. Nouveau budget annexe Energies renouvelables 26

2. La section de fonctionnement des budgets annexes 26

3. Les budgets de lotissements de Zones d'activités 29

4. Le budget principal 29

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

a. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement.....29
b. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement..... 30
c. La prospective financière du budget principal..... 31
5. L'évolution de l'endettement..... 31

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

I. PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (qui a ajouté un article D. 2312-3 après l'article R. 2312-2 du CGCT), prévoit qu'il doit comporter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Enfin, doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire de la Communauté de communes les informations afférentes :

- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel,
- La durée effective du travail dans la Communauté de communes,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Communauté de communes.

Le rapport prévu à l'article L 2312-1 du CGCT doit être transmis par la Présidente de l'EPCI à fiscalité propre aux communes-membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ce document par tout moyen.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

II. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1. Les perspectives de l'économie mondiale

	Moyenne 2013-2019	2023	2024	2025	2026	2024 T4	2025 T4	2026 T4
				Pourcentage				
Croissance du PIB en volume[1]								
Monde[2]	3.4	3.4	3.3	2.9	2.9	3.4	2.6	3.0
G20[2]	3.5	3.8	3.4	2.9	2.9	3.5	2.6	3.0
OCDE[2]	2.3	1.8	1.8	1.4	1.5	1.9	1.1	1.7
États-Unis	2.5	2.9	2.8	1.6	1.5	2.5	1.1	1.6
Zone euro	1.9	0.5	0.8	1.0	1.2	1.2	0.7	1.7
Japon	0.8	1.4	0.2	0.7	0.4	1.4	0.1	0.4
Non-OCDE[2]	4.4	4.7	4.5	4.1	3.9	4.6	3.8	4.0
Chine	6.8	5.4	5.0	4.7	4.3	5.2	4.3	4.5
Inde[3]	6.8	9.2	6.2	6.3	6.4			
Brésil	-0.4	3.2	3.4	2.1	1.6			
Taux de chômage dans l'OCDE[4]	6.5	4.8	4.9	5.0	4.9	4.9	5.0	4.9
Inflation[1]								
G20[2,5]	3.0	6.3	6.2	3.6	3.2	4.7	3.4	2.8
OCDE[6]	1.7	7.1	5.1	4.1	3.2	4.3	4.1	2.8
États-Unis[7]	1.3	3.8	2.5	3.2	2.8	2.5	3.9	2.1
Zone euro[8]	0.9	5.4	2.4	2.2	2.0	2.2	2.1	2.0
Japon[9]	0.9	3.3	2.7	2.8	2.0	2.9	2.1	2.1
Solde des administrations publiques dans l'OCDE[10]	-3.1	-4.6	-4.7	-4.6	-4.7			
Croissance du commerce mondial en volume[1]	3.3	1.2	3.8	2.8	2.2	4.0	2.0	2.8

1. En pourcentage ; dans les trois dernières colonnes figure la variation en glissement annuel.
2. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les PIB nominaux, en parités de pouvoir d'achat.
3. Exercice budgétaire.
4. Pourcentage de la population active.
5. Inflation globale.
6. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les consommations privées nominales, en parités de pouvoir d'achat.
7. Déflateur des dépenses personnelles de consommation.
8. Indice des prix à la consommation harmonisé.
9. Indice national des prix à la consommation.
10. Pourcentage du PIB.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 117.

Les perspectives économiques mondiales présentent une dégradation progressive. Le renforcement des barrières commerciales, le durcissement des conditions financières, la baisse de la confiance des entreprises et des ménages, ainsi que l'incertitude accrue entourant les politiques publiques, pèsent désormais sur les perspectives de croissance mondiale.

L'augmentation des coûts des échanges internationaux, particulièrement dans les pays ayant relevé leurs droits de douane, exerce une pression haussière sur les prix à la consommation. Toutefois, cette tendance sera partiellement atténuée par la baisse des cours des matières premières. Dans ce contexte, la croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3,3 % en 2024 à 2,9 % en 2025 et 2026 (cf. tableau ci-dessus).

Ce ralentissement concernerait principalement l'Amérique du Nord (États-Unis, Canada, Mexique), tandis que la Chine et d'autres économies émergentes enregistreraient des ajustements plus modérés. La croissance économique devrait être particulièrement faible jusqu'à la fin de 2025, la production mondiale n'augmentant que d'un peu plus de 2,5% en glissement annuel au quatrième trimestre, et de 1.1 % seulement aux États-Unis.

Le commerce mondial devrait, lui aussi, marquer un net ralentissement au cours des deux prochaines années, après une accélération en anticipation des hausses de droits de douane attendues. Cette année,

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

dans les économies du G20, l'inflation globale annuelle devrait diminuer de 6.2 % à 3.6 % en 2025 puis à 3.2 % en 2026. Les États-Unis feraient toutefois figure d'exception, avec une inflation annuelle qui devrait augmenter jusqu'à presque 4 % d'ici à la fin de 2025 et rester supérieure à l'objectif visé en 2026.

2. La situation économique en zone Euro

Dans la zone euro, les perspectives de croissance apparaissent légèrement plus favorables à moyen terme. Le produit intérieur brut (PIB) devrait progresser de 1,0 % en 2025, puis de 1,2 % en 2026, soutenu par le redressement progressif de la demande extérieure.

La consommation des ménages bénéficierait d'une amélioration continue du revenu disponible réel, tandis que l'investissement privé resterait pénalisé par un contexte d'incertitude persistante, malgré des conditions de financement plus favorables. L'investissement public, pour sa part, serait conforté par les financements issus de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

En termes de politique budgétaire, un resserrement progressif est attendu en 2025, avant une orientation globalement neutre en 2026. Si les dépenses de défense devraient poursuivre leur hausse, nécessitant parfois un recours accru à l'endettement à court terme, une gestion budgétaire prudente demeure indispensable pour garantir la soutenabilité des finances publiques à moyen terme. Parallèlement, le maintien d'une politique monétaire rigoureuse reste nécessaire pour que l'inflation baisse durablement jusqu'à l'objectif fixé.

Enfin, la levée de certaines contraintes réglementaires pesant sur la mobilité de la main-d'œuvre, ainsi que des progrès en matière d'intégration financière, contribueraient à atténuer les tensions sur le marché du travail et à favoriser l'investissement privé. Dans l'ensemble, l'économie de la zone euro fait preuve de résilience, malgré un environnement international marqué par une incertitude accrue.

3. Le contexte national

La conjoncture économique française à l'automne 2025 présente un caractère contrasté. La croissance demeure modérée, mais proche de son potentiel : après +0,1 % au premier trimestre, le PIB a progressé de +0,3 % au deuxième trimestre, et la Banque de France anticipe une évolution similaire pour le troisième trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance pourrait ainsi atteindre environ +0,7 % en moyenne. Le marché du travail reste globalement résilient, avec un taux de chômage de 7,5 % au deuxième trimestre, soit un niveau proche de son point bas de 2007. L'inflation, quant à elle, s'est nettement atténuée (+0,9 % sur un an en août), un rythme sensiblement inférieur à celui de la zone euro, notamment du fait de la baisse des tarifs de l'électricité intervenue en début d'année.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Cependant, ce contexte globalement stable est fragilisé par une incertitude politique accrue, qui pèse sur la confiance des investisseurs. Les ménages maintiennent un taux d'épargne élevé (18,9 % au deuxième trimestre contre 15 % fin 2019), tandis que les entreprises demeurent prudentes : leurs investissements reculent de 1,5 % sur un an et les créations nettes d'emplois sont quasi nulles. Les enquêtes menées auprès des PME confirment cet attentisme, tant en matière d'embauches que d'investissement.

Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne a interrompu son cycle d'assouplissement au second semestre après plusieurs baisses de taux. Le taux de dépôt, fixé à 2 %, est désormais considéré comme neutre pour l'économie. Si la détente observée sur les taux longs avait favorisé un certain redressement

Reçu en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

du marché immobilier, les incertitudes politiques récentes ont entraîné un regain de tension. Le rendement de l'OAT à 10 ans, autour de 3,5 %, dépasse désormais la croissance nominale potentielle estimée à 3 % à moyen terme, rendant l'équation budgétaire plus délicate.

III. LES FINANCES LOCALES

1. Les finances publiques nationales

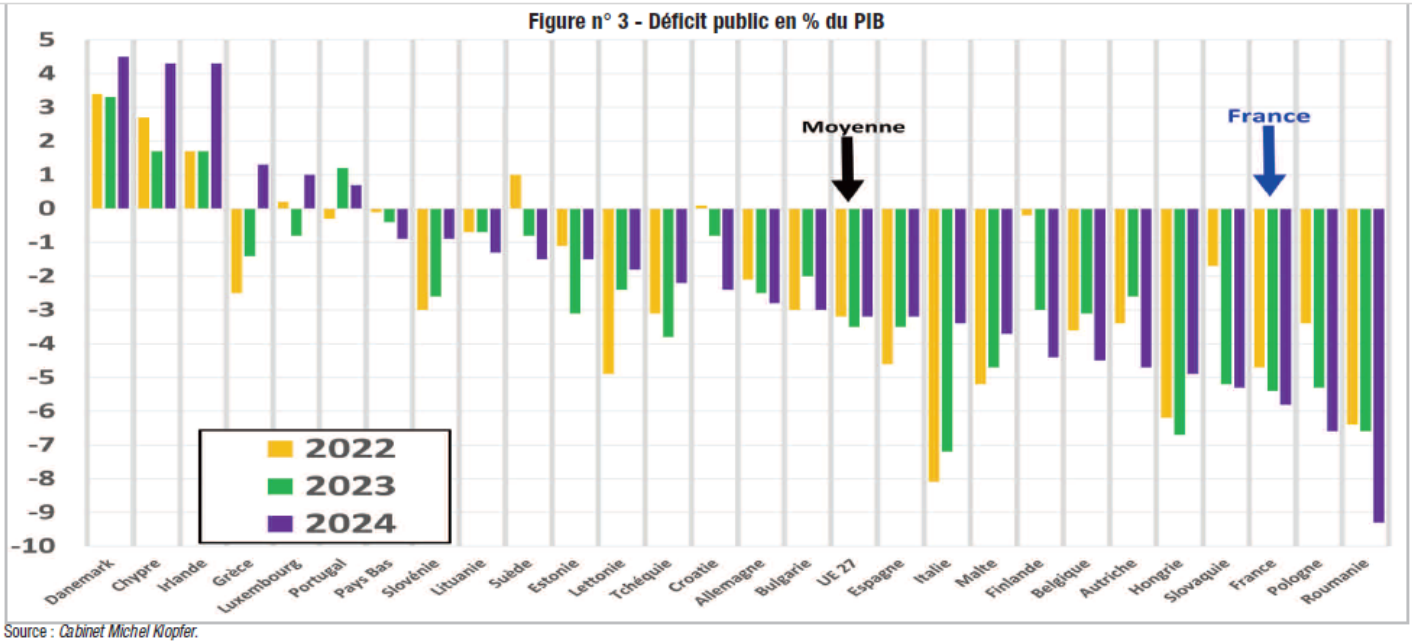
La situation des finances publiques françaises reste fragilisée à l'orée de 2025, marquée par un déficit élevé et une dette publique durablement installée à un niveau record. Selon les dernières prévisions gouvernementales et européennes, le déficit public devrait s'établir autour de 5,4 % du PIB en 2025. Ce niveau demeure très éloigné de l'objectif de 3 % prévu par le Pacte de stabilité et de croissance, dont les règles devraient être rétablies à compter de 2025 dans une version révisée.

La dynamique des dépenses publiques reste difficile à contenir. Les dépenses sociales — allocations, retraites, santé — continuent de progresser à un rythme supérieur à celui des recettes, tandis que les besoins d'investissement dans la transition écologique, la défense et la réindustrialisation exercent une pression croissante sur les budgets de l'État. Parallèlement, le ralentissement de la croissance et la modération de l'inflation freinent les recettes fiscales, notamment celles liées à la consommation et à la fiscalité immobilière.

La dette publique atteindrait près de 110 % du PIB en 2025, un niveau parmi les plus élevés de la zone euro. Si cette situation s'est stabilisée après la forte hausse post-Covid, sa soutenabilité se dégrade avec la remontée durable des taux d'intérêt.

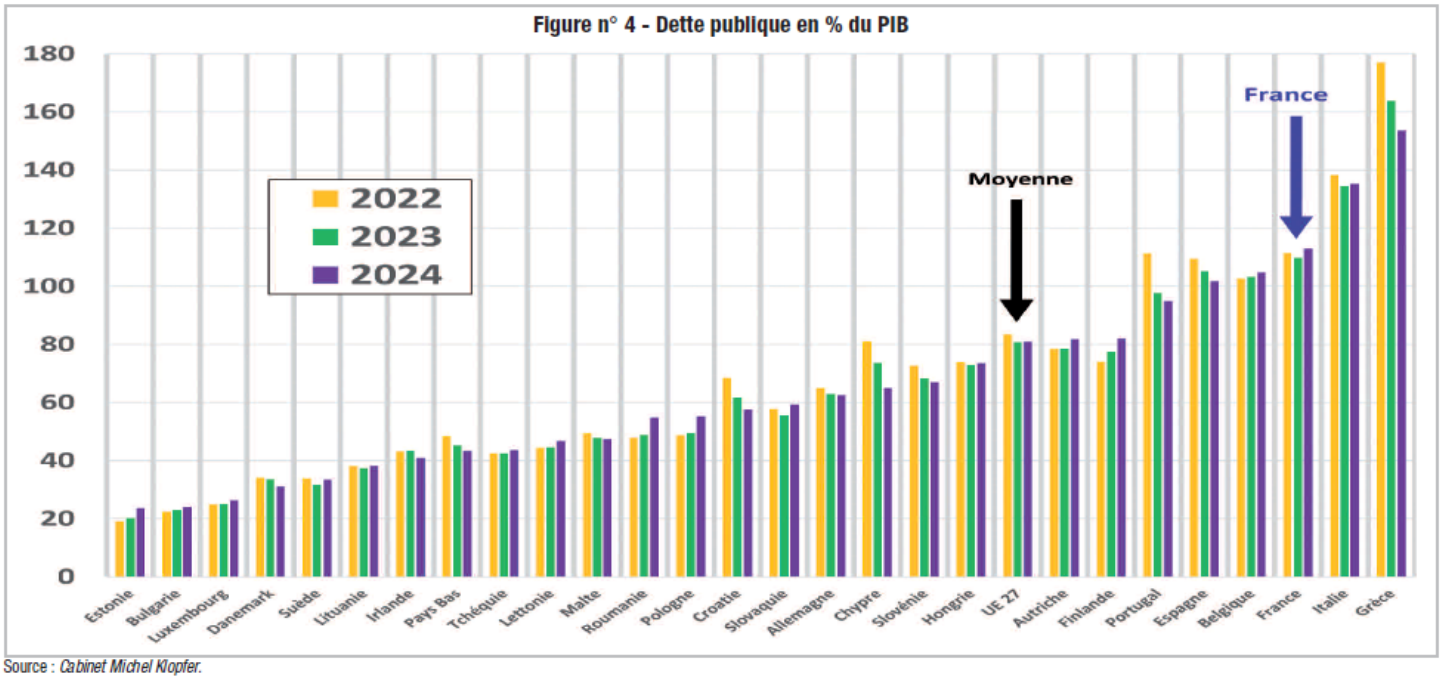
Ainsi, les années 2026–2027 apparaissent comme une période charnière : la soutenabilité budgétaire à long terme dépendra de la capacité des pouvoirs publics à concilier désendettement progressif, maintien des investissements structurants et préservation du modèle social.

Figure n° 3 - Déficit public en % du PIB



Source : *Cabinet Michel Klopfer.*

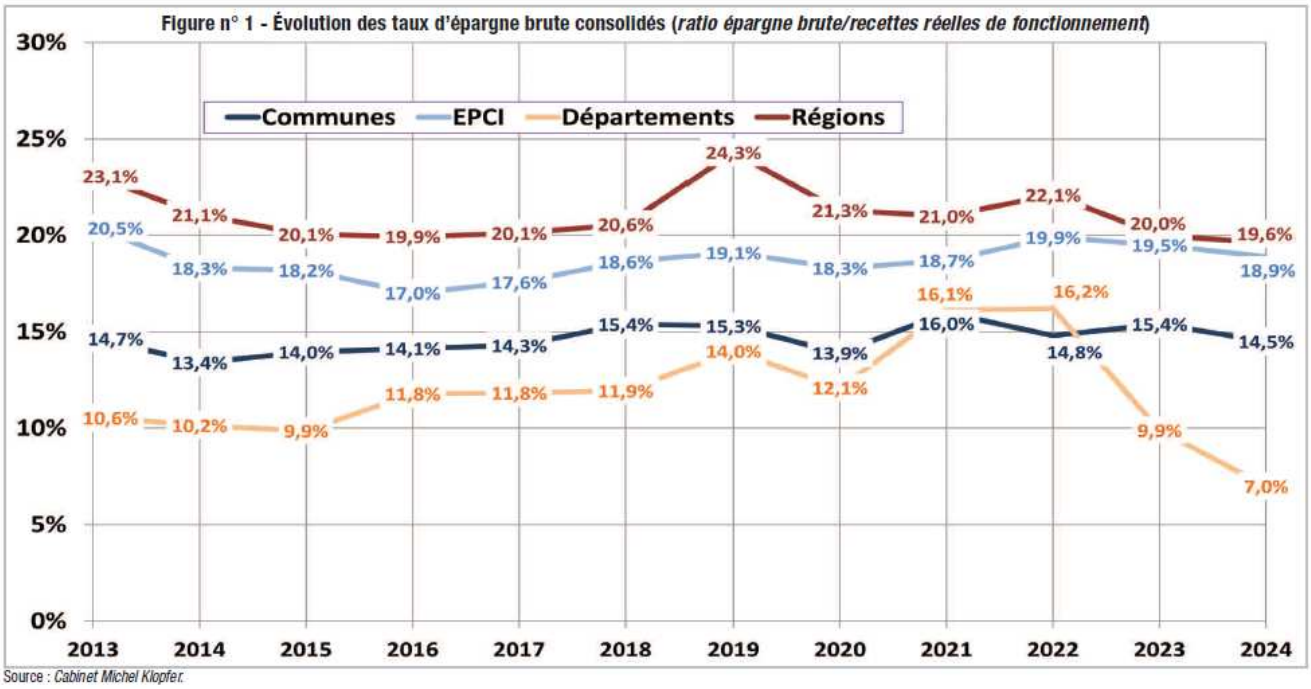
Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025



Source : *Cabinet Michel Klopfer.*

2. La situation financière des collectivités territoriales et leurs groupements

L'exercice 2024 a été marqué par une dégradation notable de la situation financière des départements. La deuxième année consécutive de forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), combinée à la progression soutenue des dépenses sociales, a placé nombre d'entre eux dans une situation budgétaire particulièrement tendue, tant sur le plan de la solvabilité que de l'équilibre des comptes. À l'inverse, les régions, les communes et les intercommunalités ont connu des évolutions plus modérées : leurs principaux indicateurs financiers ont certes été affectés, mais ils s'inscrivent globalement dans la continuité des exercices précédents (voir graphique n°1 relatif à l'épargne brute).

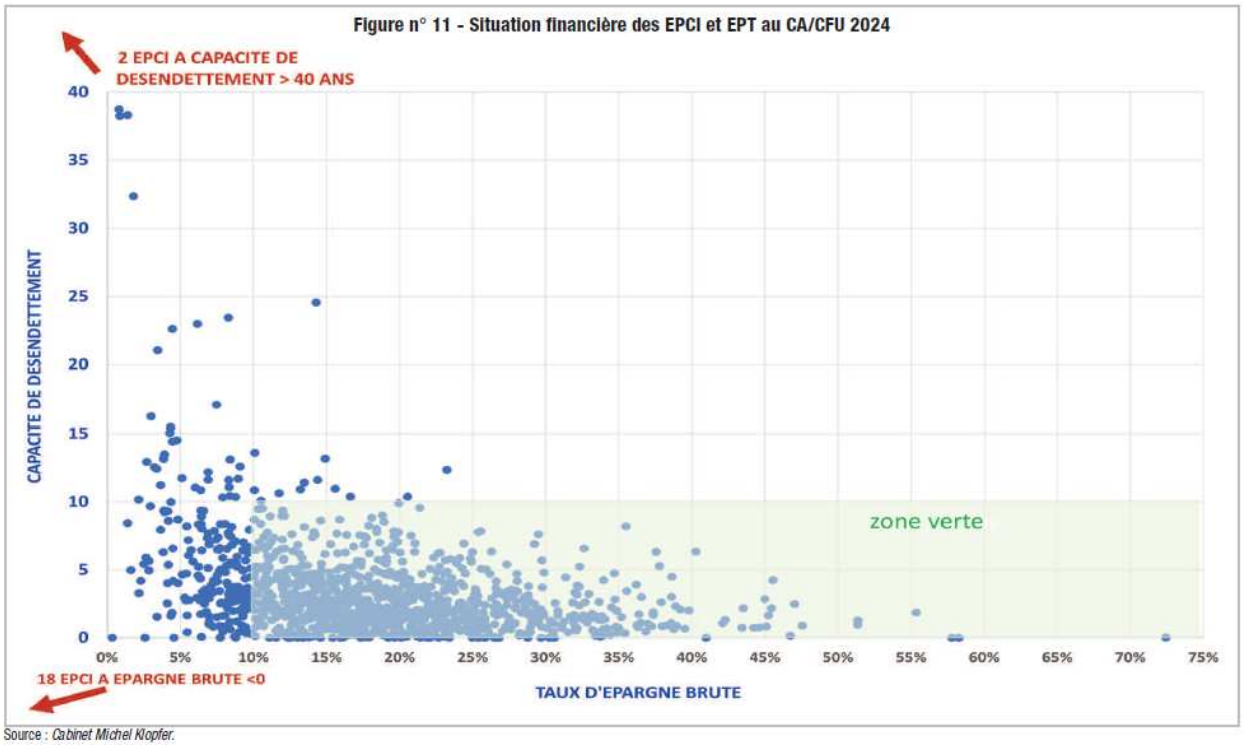


Source : *Cabinet Michel Klopfer.*

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

Par ailleurs, malgré le contexte d'incertitude politique nationale observé au second semestre, les collectivités du bloc communal ont maintenu, voire intensifié, leur effort d'investissement en 2024. Cette dynamique s'explique notamment par la fin de cycle des mandats municipaux et intercommunaux, traditionnellement propice à une accélération des projets d'équipement.

Focus sur la situation financière des EPCI :



Source : *Cabinet Michel Klopfer.*

- **Les ressources :**

En 2025, les dotations de l'État ont connu une évolution modérée, dans un contexte de redressement budgétaire national. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable en valeur nominale, mais sa progression demeure inférieure à l'inflation, entraînant une érosion réelle des moyens pour de nombreuses collectivités, en particulier celles les plus dépendantes de cette ressource.

L'État poursuit la réforme des mécanismes de péréquation afin de réduire les écarts de richesse entre territoires. Si ces ajustements contribuent à une meilleure répartition des ressources, ils restent insuffisants pour répondre aux besoins croissants des collectivités rurales, des villes moyennes ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Enfin, les effets différés des réformes fiscales engagées depuis plusieurs années continuent d'impacter les équilibres locaux. La suppression définitive de la taxe d'habitation (achevée en 2023) et la réforme de la fiscalité économique (CVAE en cours de suppression) ont conduit à une perte d'autonomie fiscale, partiellement compensée par des transferts financiers, mais dont la dynamique reste moins favorable que celle des ressources supprimées.

La fiscalité locale demeure le principal levier de financement des collectivités, mais son évolution est contrainte. La taxe foncière, désormais principale ressource du bloc communal, est tirée à la hausse par la revalorisation des bases (+3,9 % en 2025), mais cette évolution demeure sensible aux variations du marché immobilier et aux politiques locales de taux.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

Les recettes issues de la CFE et de la fiscalité économique restent vulnérables à la conjoncture, dans un contexte de ralentissement de l'investissement des entreprises et de croissance modérée.

Les collectivités doivent ainsi trouver un équilibre entre la préservation du pouvoir d'achat des ménages et la nécessité de financer les services publics et les investissements structurants.

- **Les dépenses :**

Les dépenses locales poursuivent leur progression sous l'effet de plusieurs facteurs convergents :

- La hausse de la masse salariale, liée aux revalorisations statutaires et à la tension sur les recrutements dans certains métiers ;
- L'augmentation des dépenses sociales pour les départements (RSA, aide à la dépendance, protection de l'enfance) ;
- Les investissements croissants dans la transition écologique, la rénovation énergétique des bâtiments publics, la mobilité durable et l'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales voient leurs compétences élargies (énergie, logement, insertion, éducation, gestion de l'eau, climat) sans toujours disposer des ressources correspondantes. L'équilibre entre responsabilités nouvelles et moyens financiers demeure un enjeu central du débat territorial.

En conclusion, les années 2026-2027 s'annoncent ainsi comme une période de consolidation budgétaire pour le secteur local :

- Les marges de manœuvre financières resteront limitées ;
- La gestion active de la dette et la priorisation des investissements deviendront des leviers essentiels ;
- La question de l'autonomie fiscale et du partage des ressources entre l'État et les collectivités reviendra au centre des débats, dans un contexte de redéfinition des équilibres entre solidarité nationale et responsabilité locale.

3. Projet de loi de finances pour 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte national marqué par la volonté de redresser les comptes publics et de stabiliser la trajectoire de la dette de l'État. Le redressement du déficit public devrait impliquer un effort global combinant économies et recettes nouvelles. Les collectivités territoriales, et par extension les EPCI, seront appelées à contribuer à la trajectoire nationale de redressement.
Dans ce contexte, les EPCI doivent anticiper un encadrement des dotations et subventions de l'État, tout en veillant à maintenir la réalisation de leurs investissements stratégiques, notamment en matière de transition écologique, de développement local et de services publics. La planification pluriannuelle et l'optimisation des ressources propres apparaissent ainsi comme des leviers essentiels pour sécuriser les projets et préserver la capacité d'action des collectivités.

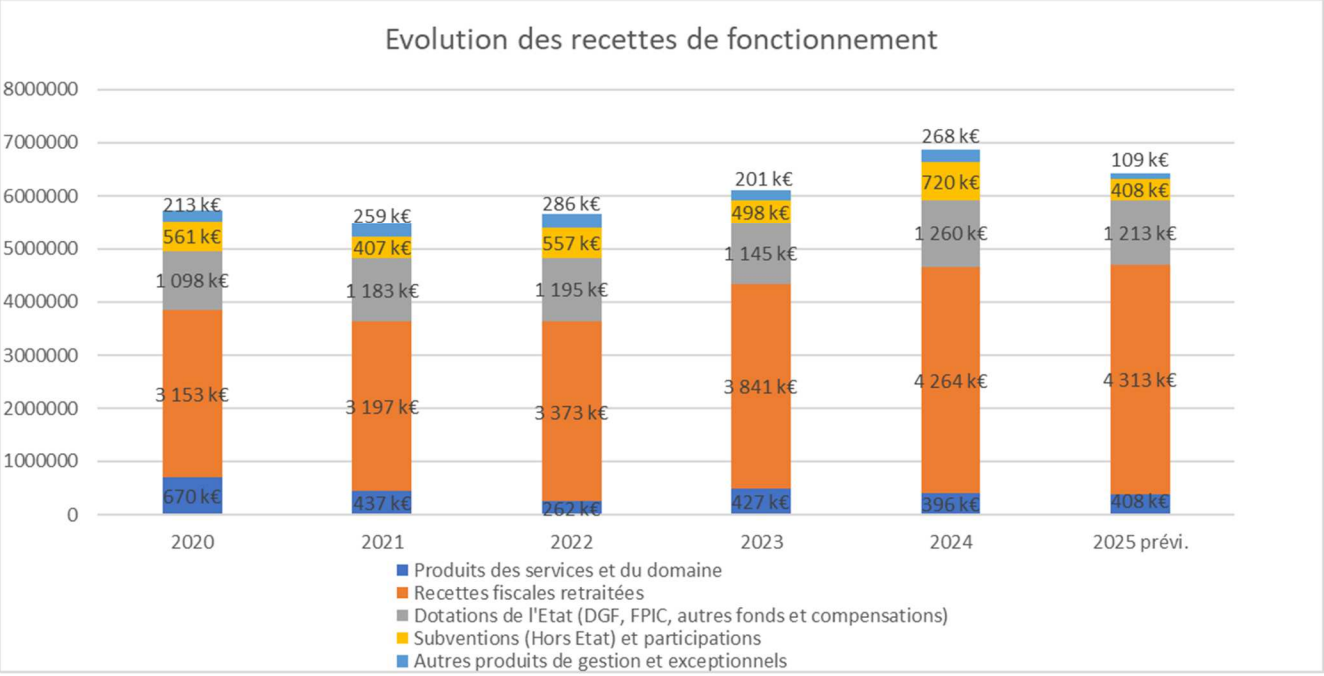
Le calendrier prévoit que le PLF soit déposé à l'Assemblée nationale à l'automne, afin de respecter les délais légaux de débats avant la promulgation d'ici le 31 décembre. Il n'est pas exclu que l'instabilité gouvernementale retarde le dépôt ou amène à recourir à une loi spéciale pour prolonger les budgets de 2025.

IV. LA SITUATION RETROSPECTIVE DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

1. Les résultats prévisionnels 2025 de la section de fonctionnement du budget principal

a. Les recettes de fonctionnement



En 2025, les recettes réelles du budget principal sont prévues en diminution d'environ 6,35%. L'incertitude de certaines recettes à percevoir en 2025 (fonds CAF, subventions de l'Etat) incite à une prévision prudente. A ce stade, les produits réels (Hors produits financiers et exceptionnels) représenteraient environ **360€ par habitant**, soit un niveau comparable à 2023 (363 €/habitant).

Evolution de la fiscalité et des dotations

IMPOTS ET TAXES	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	EVO. CA
Impôts directs locaux (CFE, TFB, TFNB)	1 213 446,00 €	1 485 102,00 €	1 510 400,00 €	1 527 247,00 €	2,84%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	127 059,00 €				
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	331 513,00 €	422 515,00 €	350 000,00 €	422 516,00 €	0,00%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	80 383,00 €	86 063,00 €	88 000,00 €	87 612,00 €	1,80%
Autres impôts locaux ou assimilés	22 218,00 €	1 629,00 €	- €	3 640,00 €	
Autres	223,00 €				
Attribution de compensation	79 891,66 €	79 891,66 €	79 000,00 €	79 891,00 €	0,00%
FNGIR	36 496,00 €	36 496,00 €	36 000,00 €	36 492,00 €	-0,01%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	307 912,00 €	331 749,00 €	325 000,00 €	317 213,00 €	-4,38%
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	180 156,00 €	257 766,00 €	260 000,00 €	257 615,00 €	-0,06%
Taxes de séjour	27 156,93 €	30 230,19 €	20 000,00 €	12 469,34 €	-58,75%
Reversement du prélèvement sur les jeux	3 172,49 €	2 747,62 €			-100,00%
Prélèvement sur les produits des jeux	3 272,32 €	- €			
Fraction de TVA (compensation TH)	1 343 444,00 €	1 343 050,00 €	1 340 000,00 €	1 346 657,00 €	0,27%
Fraction de TVA (compensation CVAE)	392 765,00 €	519 073,00 €	520 000,00 €	528 594,00 €	1,83%
Autres				4 850,00 €	
TOTAL	**4 149 108,40 €**	**4 596 312,47 €**	**4 528 400,00 €**	**4 619 946,34 €**	**0,51%**

On observe que seuls les impôts directs locaux conservent une certaine dynamique, avec une progression de 2,84 %, principalement liée à l'évolution des bases fiscales.
À l'inverse, la fiscalité transférée par l'État (notamment la fraction de TVA et le FPIC) demeure stable voire en recul, limitant ainsi les marges de manœuvre financières de l'EPCI.

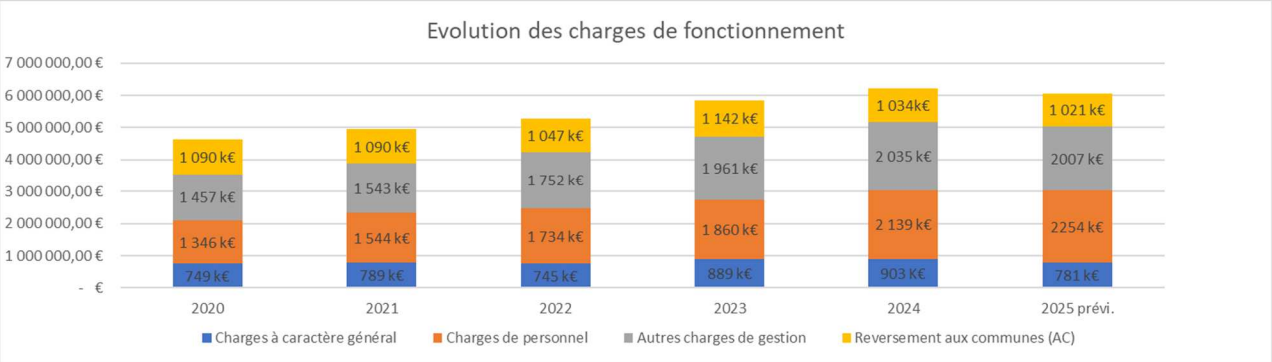
Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

Les impôts et taxes représentent environ 70 % des recettes de fonctionnement. Ce ralentissement de la croissance des recettes pèse à moyen terme sur la capacité de l'EPCI à soutenir le développement des projets et des services publics, compte tenu du poids des charges fixes.
Ainsi, ces ressources apparaissent de moins en moins comme un levier de financement du développement local, et tendent, au contraire, à contraindre les perspectives d'évolution des recettes futures.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA prévi 2025	EVO. CA
Dotation d'intercommunalité des EPCI	218 566,00 €	263 987,00 €	281 374,00 €	320 421,00 €	31,79%
Dotation de compensation des EPCI	380 823,00 €	374 521,00 €	356 000,00 €	360 921,00 €	-5,51%
FCTVA	1 490,37 €	2 076,83 €	- €	1 003,96 €	-48,45%
Dotation générale de décentralisation (DGD)		42 420,00 €			
Autres	64 417,99 €	80 713,07 €	45 200,00 €	25 286,00 €	-154,76%
Autres attributions et participations					
Régions			- €	2 923,00 €	
Départements	67 221,00 €	40 880,00 €	8 650,00 €	8 650,00 €	-677,12%
Communes membres du GFP	4 250,00 €		41 220,00 €		
Autres communes	3 854,93 €		- €		
Autres groupements	4 152,40 €		- €		
Autres	281 834,77 €	596 174,46 €	514 048,00 €	370 544,00 €	23,94%
D.C.R.T.P.	14 283,00 €	12 547,00 €			
Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale	28 675,00 €	35 007,00 €	36 500,00 €	38 896,00 €	26,28%
Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation					
Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	161 395,00 €	170 426,00 €	170 000,00 €	175 693,00 €	8,14%
Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	33 086,27 €	30 172,13 €	13 800,00 €		
TOTAL	**1 264 049,73 €**	**1 648 924,49 €**	**1 466 792,00 €**	**1 304 337,96 €**	**-26,42%**

Pour l'exercice 2025, le recul global des concours financiers de l'État demeure limité, seule la dotation de compensation au sein de la DGF continue de faire l'objet d'un écrêtement annuel d'environ 5 %.
La réforme de la dotation d'intercommunalité induit, quant à elle, une hausse significative de cette recette, estimée à près de 32 %, contribuant ainsi à atténuer partiellement les effets des diminutions observées par ailleurs.
On note cependant une réduction marquée des subventions départementales, ainsi que la suppression de la DCRTP, ce qui impacte défavorablement les ressources de la Communauté de communes.
Enfin, les montants des fonds versés par la CAF demeurent à affiner dans le cadre de la clôture des comptes 2025, un écart prévisionnel d'environ 140 000 € étant encore constaté à ce stade.

b. Les dépenses de fonctionnement



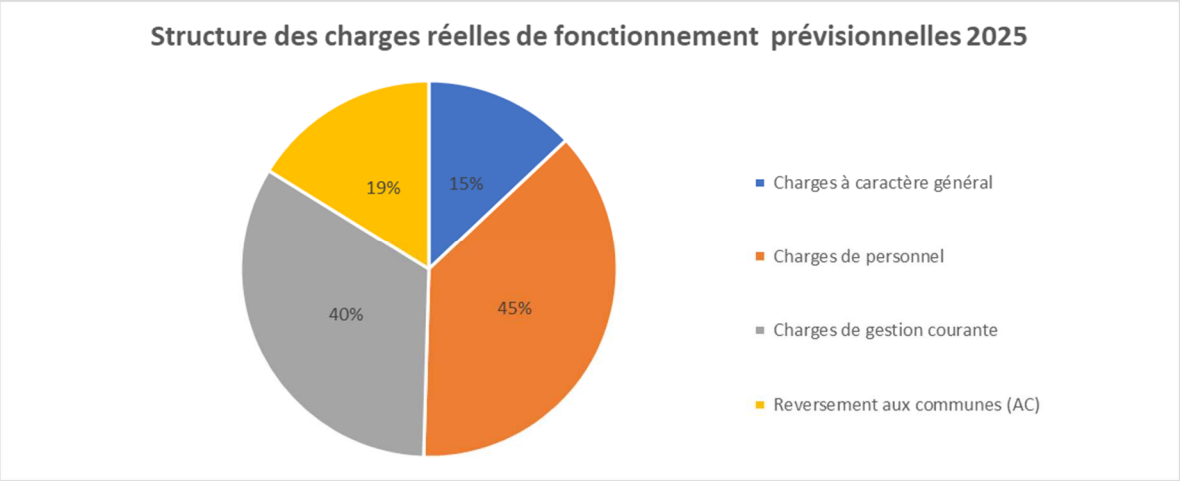
L'analyse de l'évolution des charges de fonctionnement met en évidence une progression régulière sur la période 2020-2025, traduisant à la fois la hausse des coûts de gestion courante et l'alourdissement des charges de personnel.

- Les charges de personnel constituent désormais le premier poste de dépenses, avec une augmentation continue depuis 2020 (+67 % sur la période), liée principalement à l'évolution des

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

effectifs (reprise en régie du centre aquatique, développement des compétences, structuration des services supports), et l'impact des mesures statutaires ou l'augmentation du point d'indice.

- Les autres charges de gestion courante affichent également une tendance haussière (+38 % entre 2020 et 2025), conséquence directe de la reprise en régie du centre aquatique mais également de l'inflation sur les subventions et les participations versées.
- Les charges à caractère général, bien qu'en légère progression en 2024, présentent une relative stabilité sur la période, traduisant une maîtrise des dépenses de fonctionnement courant (fluides, entretien, fournitures).
- Enfin, les reversements aux communes (AC) restent d'un montant significatif autour du million d'euros par an.



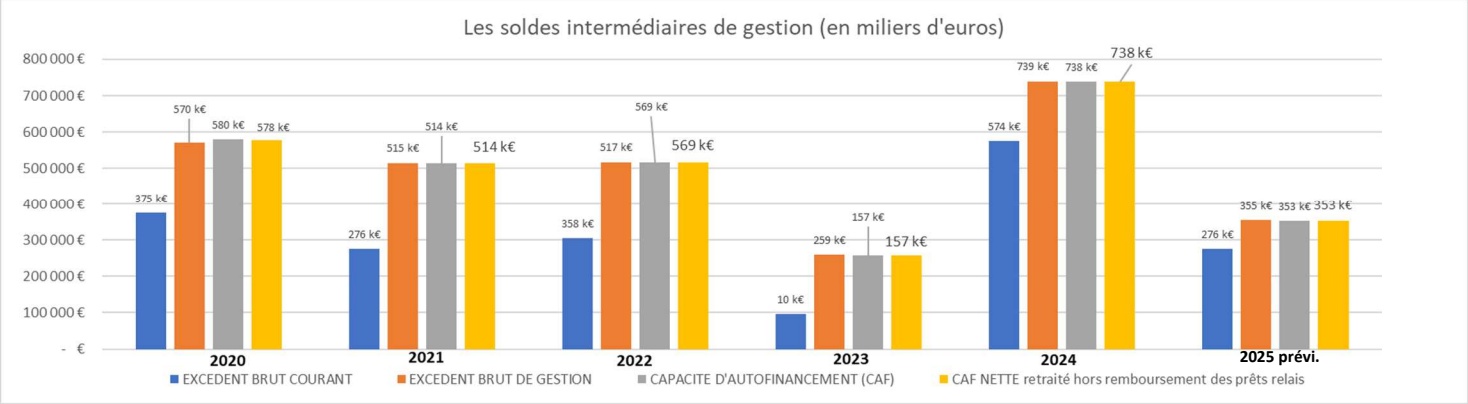
La structure des dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2025 illustre une forte prédominance des charges de personnel, qui représentent près de 45 % du total. Les autres charges de gestion constituent 40 % des dépenses, confirmant le poids des contributions et participations aux partenaires institutionnels et associatifs ainsi que l'impact de la subvention d'équilibre du centre aquatique.

c. Le résultat prévisionnel et la capacité d'autofinancement

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

BUDGET PRINCIPAL - RESULTAT PREVISIONNEL 2025			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	**BP 2025**	**CA 2025 prévi.**
11	Charges à caractère général	952 370,00 €	781 093,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	2 186 340,00 €	2 253 668,00 €
14	Atténuations de produits	1 040 300,00 €	1 021 105,00 €
23	Virement à la section d'investissement	410 500,00 €	- €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	412 950,00 €	421 466,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 114 610,00 €	2 006 798,00 €
67	Charges spécifiques	34 474,00 €	30 140,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	11 340,00 €	11 336,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**6 752 384,00 €**	**6 525 606,00 €**
2	Résultat de fonctionnement reporté	400 000,00 €	- €
13	Atténuations de charges	30 000,00 €	20 432,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 030,00 €	212 600,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	376 452,00 €	382 717,00 €
73	Impôts et taxes	2 302 500,00 €	2 317 220,00 €
731	Fiscalité locale	2 241 400,00 €	2 313 484,00 €
74	Dotations et participations	1 466 792,00 €	1 304 338,00 €
75	Autres produits de gestion courante	120 200,00 €	108 680,00 €
77	Produits spécifiques	- €	658,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 510,00 €	12 507,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**6 762 884,00 €**	**6 672 636,00 €**
	RESULTAT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT		**147 030,00 €**
	RESULTAT PREVISIONNEL avec REPORT N-1		**547 030,00 €**

Le résultat prévisionnel 2025, estimé à 150 k€, traduit une capacité d'autofinancement très modeste. Avec un taux d'épargne brute de 5,5 %, l'EPCI dispose d'une marge financière réduite pour le financement de ses investissements futurs.



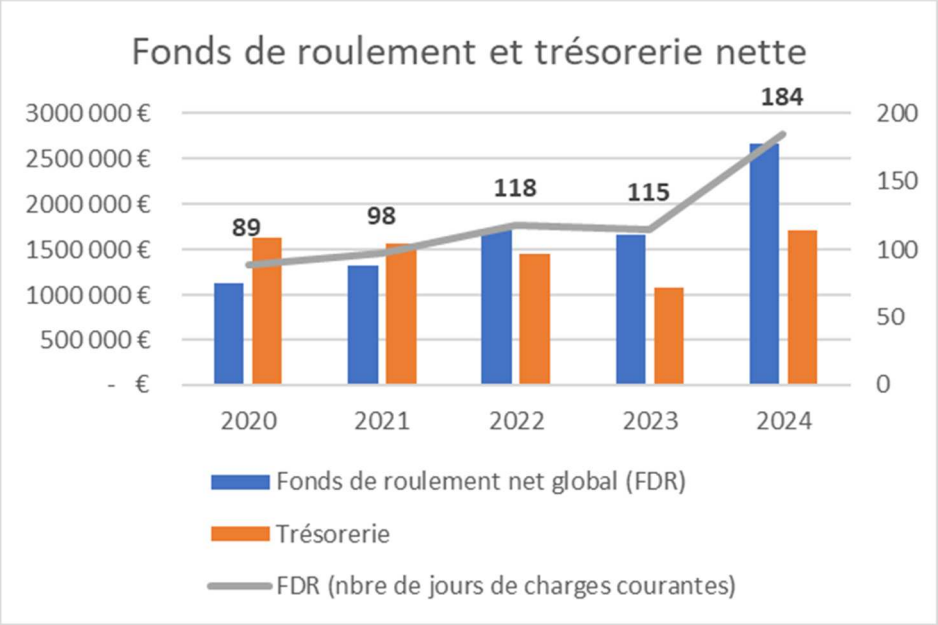
En 2023, la Communauté de communes a connu une forte dégradation de sa capacité d'autofinancement (CAF), conséquence de dépenses exceptionnelles liées notamment à la régularisation de dégrèvements et au règlement de factures antérieurement non soldées mais aussi, au report des recettes de la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique affectées au budget 2024.

L'exercice 2024 a permis de reconstituer un niveau d'épargne supérieur à 10 %, grâce à l'apport de recettes exceptionnelles qui auraient dû être affectées partiellement sur les exercices antérieurs. Cependant, pour 2025, Pays de Blain Communauté fait face à une nouvelle contraction de sa CAF, dans un contexte de faible dynamisme des recettes, malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

d. La trésorerie et le besoin en fonds de roulement du budget principal

	2020	2021	2022	2023	2024
Passif (total fonds propres et provisions)	17 799 800,07 €	17 603 402,74 €	18 180 487,25 €	18 324 282,34 €	18 927 599,58 €
Dettes financières à long terme	449 207,52 €	199 207,52 €	199 207,52 €	194 565,90 €	244,11 €
Actif immobilisé	17 114 920,20 €	16 471 145,89 €	16 666 443,88 €	16 856 931,35 €	16 260 814,50 €
Fonds de roulement	**1 134 087,39 €**	**1 331 464,37 €**	**1 713 250,89 €**	**1 661 916,89 €**	**2 667 029,19 €**
Trésorerie	**1 624 728,08 €**	**1 559 615,61 €**	**1 457 119,59 €**	**1 088 477,67 €**	**1 708 115,34 €**



Il convient de souligner que le fonds de roulement offre, en 2024, une capacité de couverture de 184 jours de dépenses, contre 115 jours en 2023, traduisant une amélioration temporaire de la trésorerie.
Cependant, au regard des résultats prévisionnels des sections d'investissement et de fonctionnement, il est probable que le fonds de roulement se dégrade en 2025, pour retrouver un niveau comparable à celui observé en 2021.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

2. Les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement des budgets annexes (hors zones d'activités)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION PROVISOIRES 2025	BUDGETS ANNEXES			
	REOMi	TRANSPORT SCO.	CENTRE AQUA.	SPANC
Ressources courantes (Redevances de service, subventions, ...)	2 991 974,46 €	1 055 485,49 €	902 647,39 €	76 660,00 €
Dépenses courantes (charges à caractère général, personnel, participations...)	2 752 450,09 €	991 548,78 €	802 095,00 €	80 114,32 €
Excédent brut courant (EBC)	**239 524,37 €**	**63 936,71 €**	**100 552,39 €**	**- 3 454,32 €**
Produits de gestion (loyers, ...) et exceptionnels	6 726,61 €	27 020,30 €		10 312,00 €
Charges exceptionnelles	57 011,92 €	121 528,21 €	93 863,86 €	1 198,00 €
Excédent brut de gestion (EBG)	**189 239,06 €**	**- 30 571,20 €**	**6 688,53 €**	**5 659,68 €**
Produits financiers				
Charges financières	50 176,67 €		13 510,82 €	
Résultat réel de l'exercice	**139 062,39 €**	**- 30 571,20 €**	**- 6 822,29 €**	**5 659,68 €**
Résultat global (avec opérations d'ordre)	**- 49 380,72 €**	**- 184 843,62 €**	**- 22 569,40 €**	**- 9 764,75 €**
Résultat global avec report N-1	**210 910,43 €**	**- 129 538,10 €**	**3 121,94 €**	**21 147,93 €**

Il est précisé que ces résultats sont provisoires mais permettent de disposer d'une trajectoire sur les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2025.

Le budget annexe Transport Scolaire (TS) connaît des difficultés financières, accentuées par des régularisations comptables importantes, notamment l'annulation de titres pour un montant de 121 k€. Au-delà de cet ajustement ponctuel, le budget subit un effet ciseau structurel, conséquence de :

- La mesure régionale de renouvellement des cars à 15 ans, qui engendre des charges supplémentaires,
- La diminution des sorties hors TS, auparavant utilisées pour compenser une partie des dépenses, réduisant ainsi les marges de manœuvre financières.

Le budget annexe REOMi présente un résultat prévisionnel déficitaire de l'ordre de 50 k€, qui reste une évaluation très prudente. Il convient de noter que ce déficit inclut des dépenses exceptionnelles, liées notamment à la mise en service de la nouvelle déchèterie et à l'organisation des services, pour un montant total d'environ 70 k€. Ces charges exceptionnelles doivent être considérées comme des investissements ponctuels, et non comme un déséquilibre structurel du budget.

Concernant le centre aquatique, l'équilibre du budget annexe est conditionné à la subvention versée par le budget principal, dont le montant prévisionnel est annoncé à hauteur de 660 000 €, tenant compte d'une régularisation exceptionnelle d'un ancien titre de recettes émis à tort. Comparativement à l'année dernière, en ne tenant pas compte de cette régularisation, le bilan financier du centre aquatique s'améliore.

La budget annexe SPANC ne comporte pas de difficultés financières, il s'agit surtout d'une évaluation très prudente des recettes de redevance.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

3. L'investissement

a. Les investissements majeurs conduits en 2024

- Les opérations menées sur le budget principal

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	CA 2025 prévi. + RAR	ECART
0019 - MEEF (Travaux de renovation énergétique)	10 500,00 €	- €	0%
0025 - Matériel de bureau et informatique	61 875,60 €	48 434,42 €	78%
0030 - Piste d'athlétisme	9 900,00 €	2 645,18 €	27%
0031 - Aire d'accueil des gens du voyage	2 500,00 €	- €	0%
0034 - Gendarmerie	32 800,00 €	9 205,30 €	28%
0036 - Parc d'activités Bluchets Sud	94 899,63 €	2 016,00 €	2%
0037 - Parc d'activités Druge Chevaux	7 000,00 €		0%
0041 - Centre socio-culturel	2 500,00 €		0%
0042 - Maison de l'enfance (Multiaccueil/RPE)	3 500,00 €	648,07 €	19%
0043 - Nouvelle zone d'activités - Blain	3 000,00 €	4 740,00 €	158%
0045 - Micro-crèche de Bouvron	76 200,00 €	16 784,90 €	22%
0046 - Micro-crèche de Le Gâvre	24 307,00 €	5 849,67 €	24%
0047 - Micro-crèche de La Chevallerais	23 883,10 €	283,10 €	1%
0052 - Maison des services publics/Siège (AP-2023-D02)	740 000,00 €	141 456,24 €	19%
0068 - Tourisme (Boucle Canal Forêt)	141 274,13 €	130 486,99 €	92%
0069 - PLUI	169 681,20 €	166 333,20 €	98%
0075 -Mobilité (lignes de covoiturage)	38 600,00 €	6 226,00 €	16%
0076 - Schéma d'accueil des entreprises	87 000,00 €	51 030,00 €	59%
0077 - Parc d'activités Bourg Besnier	18 000,00 €		0%
0078 - Etude - Batiment Centre socio-culturel	25 000,00 €		0%
0082 - Parc d'activités Bel air	8 100,00 €		0%
TOTAL des dépenses d'équipement	**1 580 520,66 €**	**586 139,07 €**	**37%**

En 2025, les dépenses d'investissement portent essentiellement sur trois projets majeurs et pour un montant de 438 276,43 € :

- La poursuite de l'élaboration du PLUi et l'arrêt du projet en novembre 2025 ;
- La fin des travaux de la boucle cyclable et touristique Canal Forêt en janvier 2025 ;
- La fin des études de maîtrise d'œuvre et l'attribution du marché de travaux de la future maison intercommunale des services publics en novembre 2025.

Les autres dépenses portent sur des travaux et réparations dans le cadre de l'entretien des bâtiments intercommunaux ainsi que sur le lancement du schéma d'accueil des entreprises.
Le taux de réalisation serait d'environ 37 % au regard des actions qui ont été programmées dans le cadre du budget primitif 2025.

- Les budgets annexes

Concernant les investissements conduits sur le **budget Transport scolaire**, le plan de renouvellement des cars sur 5 ans prévoyait l'achat d'un nouveau car en 2025, qui a été livré en avril pour un montant de 169 500€. Dans le cadre du marché en cours, le dernier car sera livré au premier semestre de l'année 2026.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

Sur le **budget Déchets**, il est intégré l'ensemble des dépenses liées à l'opération de la nouvelle déchèterie intercommunale soit un montant d'environ 2 665 k€. Les autres dépenses concernent le remplacement du système de géolocalisation des BOM (52 k€), le renouvellement des bacs ainsi que l'achat de composteurs (38 k€).

Le budget Centre aquatique intègre 24 384,94€ (Etude de MOE pour l'installation d'ombrières photovoltaïques) de dépenses d'investissement en plus de l'annuité d'emprunt concernant le capital dû.

Le budget SPANC intègre un seul investissement pour 2025, il s'agit d'une caméra d'inspection pour un montant de 5 673,60€.

b. Les résultats prévisionnels de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes (hors lotissements des parcs d'activités)

SECTION D'INVESTISSEMENT PROVISOIRE 2025	BUDGET PRINCIPAL	REOMi	TRANSPORT SCO.	CENTRE AQUA.	SPANC
RECETTES	**924 560,17 €**	**2 586 402,69 €**	**177 899,12 €**	**14 455,63 €**	**4 074,06 €**
FCTVA	53 009,13 €	258 891,56 €			
Section de fonct. Reporté (1068)	378 737,22 €				
Subventions	48 301,20 €	174 800,00 €			
Emprunts		1 400 000,00 €			
Autres	18 523,54 €	550 000,00 €			
Amortissements des immos.	*407 465,54 €*	*202 711,13 €*	*177 899,12 €*	*14 455,63 €*	*4 074,06 €*
Opérations patrimoniales	*18 523,54 €*				
DEPENSES	**1 397 767,30 €**	**2 900 895,24 €**	**189 486,51 €**	**161 834,24 €**	**5 673,60 €**
Opérations d'équipements	607 173,30 €	2 782 637,58 €	175 765,51 €	24 384,94 €	5 673,60 €
Avance remboursable entre budgets	550 000,00 €				
Remboursement d'emprunts		93 094,66 €	*13 721,00 €*	137 449,30 €	
Amortissement des subventions versées	*212 600,00 €*	*25 163,00 €*			
Opérations patrimoniales	*27 994,00 €*				
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 473 207,13 €**	**- 314 492,55 €**	**- 11 587,39 €**	**- 147 378,61 €**	**- 1 599,54 €**
Résultat reporté	1 852 823,97 €	342 228,45 €	324 204,25 €	785 472,25 €	4 069,00 €
Résultat de l'exercice avec report	**1 379 616,84 €**	**27 735,90 €**	**312 616,86 €**	**638 093,64 €**	**2 469,46 €**

Sur la section d'investissement, les résultats des exercices des différents budgets devraient présenter des déficits pour l'année 2025.

Cette situation s'explique principalement par la progression des projets majeurs dont les échéances coïncident avec la fin du mandat : finalisation du plan de renouvellement des cars, construction de la nouvelle déchèterie, élaboration du PLUi et poursuite des études de la Maison intercommunale des Services aux Publics (MISAP).

Ces investissements sont toutefois partiellement couverts par les excédents reportés des exercices précédents, permettant de limiter le recours à l'emprunt.

4. Les budgets de lotissements de zones d'activités

Concernant les budgets des parcs d'activités, les dépenses demeurent limitées et se concentrent principalement sur les frais de gestion, les coûts liés à la commercialisation des lots, la taxe foncière ainsi que les charges financières.

Du côté des recettes, le parc d'activités des Blûchets a bénéficié d'une subvention d'équilibre de 54 k€, en prévision de la clôture prochaine du budget, tandis que le parc de Bourg Besnier a perçu une subvention de l'État en lien avec les travaux réalisés.

Trois cessions de terrains ont été enregistrées cette année, réparties sur les différents parcs d'activités, à l'exception de celui de Bourg Besnier.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

ANNEE 2025	P.A. BEL AIR BOUVRON	P.A. BLUCHETS BLAIN	P.A. BOURG BESNIER LA CHEVALLERAIS	P.A. NOE GREE LE GAVRE
Coût de production N-1	907 820,22 €	1 323 506,55 €	313 830,83 €	357 653,46 €
Dépenses	8 084,63 €	12 223,61 €	5 790,00 €	6 366,00 €
Recettes hors vente de parcelles aménagées	2 285,00 €	54 223,00 €	56 768,21 €	38,00 €
Nouveau coût de production	913 619,85 €	1 281 507,16 €	262 852,62 €	363 981,46 €
Prix de revient au m²	**22,38 €**	**22,18 €**	**19,98 €**	**13,13 €**
Prix de vente au m²	25,00 €	23,00 €	15,00 €	20,00 €
Ventes Parcelles aménagées	130 025,00 €	252 103,00 €	0,00 €	14 000,00 €
Sortie de stock en cours	25 319,57 €	0,00 €	183 814,14 €	289 964,46 €
Annulation du stock initial Ventes	112 260,72 €	0,00 €	87 316,52 €	480 445,00 €

Résultat prévisionnel de clôture de lotissement	**86 941,15 €**	**-54 940,16 €**	**-96 497,62 €**	**190 480,54 €**

Les résultats prévisionnels de clôture apparaissent globalement conformes aux estimations. Le dernier versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe du parc des Blûchets permettra de résorber le déficit anticipé.
En revanche, pour le parc d'activités de Bourg Besnier, un réajustement du prix de vente des terrains devra être envisagé afin de tenir compte du déficit constaté et des surfaces encore cessibles.

V. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

1. La structure des effectifs de la Communauté de communes

Le nombre d'agents rémunérés jusqu'au mois d'octobre de l'année 2025 est de 112. Sur ces 112 agents, 92 sont des agents titulaires ou contractuels (CDI, CDD, droit privé dont 1 apprenti) inscrits au tableau des effectifs. 20 étaient des remplaçants d'agents absents (maladie, congés, disponibilité) soit 17.85% des effectifs représentant un coût brut de 197 278.08€.

Sur les 92 agents comptabilisés au sein de la Communauté de communes, 39 sont des contractuels soit 42.39 % des effectifs. Sur ces 39 agents contractuels, 9 agents sont de droit privé, soit 23 % de l'effectif non titulaire.

Pour l'année 2025, la Communauté de communes a connu (hors remplacements), 7 départs d'agents (1 Cat. A ; 1 Cat. B et 5 Cat. C) et 6 arrivées (0 Cat. A, 1 Cat. B et 5 Cat. C).

▪ La répartition des agents rémunérés en 2025 (hors remplaçants) par pôle est la suivante :

Filière/Pôle	Direction	Ressources & Moyens	Aménagement du territoire durable	Économie-Emploi	Mobilité	Équipement Sportif	Solidarités	TOTAL
Administrative	5	9	5	4	1	3	2	29
Culturelle	1							1
Médico-Sociale							14	14
Sportive						9		9
Technique		1	22		12	4		39
TOTAL	6	10	27	4	13	16	16	**92**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

Le nombre d'hommes et de femmes (hors remplaçants) réparti par type de statut est le suivant :

Genre/Statut	Titulaire -Stagiaire	Contractuel	Totaux
Homme	20	24	44
Femme	33	15	48
Totaux	**53**	**39**	**92**
%	57.60	42.40	100

Les effectifs restent constants en 2025 avec quelques variations dues aux départs et aux arrivées.

Genre/Catégorie	**A**	**B**	**C**
Hommes	3	8	33
Femmes	13	8	27
Totaux	**16**	**16**	**60**

A l'instar des années précédentes, la pyramide des âges présente un vieillissement de la ressource humaine, avec un pic représentatif chez les femmes 41 – 50 ans et la tranche des 51- 60 ans pour les hommes. La tranche d'âge des plus de 60 ans augmente chez les femmes. Cela confirme la nécessité d'anticiper ces évolutions par la mise en place d'une stratégie GPECT.

Par ailleurs, le nombre de jours d'arrêts maladie ordinaire, de date à date, sur la période 2024– 2025 a augmenté de 4.7%, avec des arrêts de plus en plus longs chez les agents de plus de 50 ans, en catégorie C. On constate une importante augmentation des jours d'arrêt impactés par un accident de travail + 354%. Les 277 jours répertoriés concernent 3 agents.



COM : Congé de maladie ordinaire, **AT** : Accident du travail, **CLM** : congé de longue maladie, **CM/CP** : Congé Maternité/paternité, **CLD** : congé de longue durée, **MP** : Maladie professionnelle

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

2. L'évolution des dépenses de personnel

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prévi 2025
62121 - Personnel affecté par les BA et régies					37 365,63 €	45 470,85 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	430 756,93 €	177 574,66 €	120 527,40 €	118 898,64 €	223 987,35 €	102 271,58 €
6218 - Autres personnels extérieurs	38 873,30 €	66 310,29 €	36 434,03 €	60 007,04 €	56 029,95 €	24 784,63 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	7 116,41 €	7 775,33 €	8 336,02 €	9 379,52 €	9 542,17 €	9 772,52 €
6336 - Cotisations au CNFPT	25 110,96 €	29 655,79 €	39 801,49 €	44 369,45 €	45 127,54 €	46 425,52 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	316 568,05 €	516 606,88 €	660 751,22 €	737 218,21 €	726 022,46 €	816 061,20 €
64111 - Rémunération principale	689 611,42 €	584 429,57 €	585 118,02 €	766 867,32 €	812 649,37 €	804 238,22 €
64112 - Supplément familial de traitement	27 492,46 €	24 826,48 €	23 727,44 €	25 301,06 €	23 844,44 €	22 421,81 €
64113 - NBI				- €	- €	525,00 €
64118 - Autres indemnités	145 126,00 €	113 121,21 €	113 308,93 €	102 476,05 €	124 435,51 €	133 105,53 €
6413 - Primes et gratifications	53 104,46 €	94 661,87 €	113 634,84 €	102 392,91 €	120 160,42 €	135 062,29 €
64131 - Rémunérations	281 374,47 €	320 697,19 €	626 585,11 €	591 723,69 €	571 850,44 €	629 214,58 €
64136 - Indemnités liées à la perte d'emploi	1 470,50 €	1 887,46 €	- €	- €		
64138 - Primes et autres indemnités	6 203,93 €	5 925,74 €	69 273,13 €	35 738,62 €	28 795,16 €	37 498,60 €
6414 - Indemnités et avantages divers	2 468,37 €	3 675,75 €	- €	4 104,79 €	4 071,49 €	18 000,74 €
64141 - Indemnité inflation		- €	2 700,00 €	- €		
64148 - Autres indemnités et avantages divers		- €	4 415,20 €	- €		
6415 - Supplément familial	2 040,28 €	1 919,49 €	3 071,27 €	5 534,98 €	1 550,69 €	1 655,06 €
6417 - Rémunération des apprentis					6 467,10 €	13 881,36 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	312 565,39 €	348 063,29 €	506 240,76 €	528 499,64 €	543 113,02 €	597 635,68 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	384 573,89 €	396 479,09 €	439 324,64 €	499 722,46 €	532 135,78 €	592 562,02 €
6454 - Cotisations au Pôle emploi	19 364,17 €	22 048,10 €	38 978,24 €	39 002,23 €	41 242,82 €	18 148,94 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	29 317,02 €	54 857,30 €	39 292,89 €	47 311,20 €	132 142,26 €	129 989,80 €
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial					1 557,00 €	
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage					- €	- €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	44 555,63 €	62 018,65 €	34 720,36 €	36 264,32 €	81 416,51 €	92 348,38 €
6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	17 159,74 €	18 602,33 €	24 372,13 €	26 164,66 €	26 707,19 €	27 995,34 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	6 281,49 €	12 774,00 €	11 767,15 €	11 471,34 €	11 688,58 €	11 723,72 €
TOTAL CHAPITRE 12 - Charges de personnel	**2 841 134,87 €**	**2 863 910,47 €**	**3 502 380,27 €**	**3 792 448,13 €**	**4 161 902,88 €**	**4 310 793,36 €**
TOTAL Charges de personnel consolidées *(Sans refac*	**2 371 504,64 €**	**2 620 025,52 €**	**3 345 418,84 €**	**3 613 542,45 €**	**3 844 519,95 €**	**4 138 266,30 €**
Evolution des charges de personnel	1,05%	10,48%	27,69%	8,01%	6,39%	7,64%

Sur la période 2020 à 2024, les charges de personnel affichent une progression continue, passant de 2,84 M€ en 2020 à 4,16 M€ en 2024, soit une hausse globale d'environ 46 % sur cinq exercices. Le résultat prévisionnel 2025 s'élève à 4,31 M€, confirmant la stabilisation de la dynamique de croissance engagée depuis 2022.

Cette évolution s'explique principalement par :

- L'augmentation des effectifs liée à la montée en charge de plusieurs compétences intercommunales (Déchets, aménagement, Action sociale), la structuration des services supports ainsi que la reprise en régie du Centre aquatique.
- Les mesures nationales de revalorisation de la fonction publique (revalorisation du point d'indice en 2022 et 2023, extension du RIFSEEP, revalorisations catégorielles),
- L'impact du glissement vieillesse technicité (GVT) naturel sur les rémunérations.
- L'évolution de l'assurance statutaire entre 2023 et 2024 (passant d'environ 75k€ à 175k€) intégrant une couverture des risques plus importante au regard du nombre d'arrêts maladie.

3. Les lignes directrices de gestion

Au cours de l'année 2025, conformément aux orientations présentées dans le ROB 2025, la Communauté de communes a engagé ou poursuivi plusieurs actions structurantes en matière de gestion des ressources humaines et de santé au travail :

- La révision du règlement intérieur, dont la finalisation est prévue pour décembre 2025 ;
- La réalisation d'un audit ergonomique au sein du service Déchets, qui conduira à l'élaboration d'un plan d'actions à court et moyen terme ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

- La poursuite de la révision du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), dont la finalisation est également prévue pour décembre 2025 ;
- L'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre les addictions, qui sera annexé au DUERP ;
- La poursuite de l'élaboration du plan de formation à l'échelle de Pays de Blain Communauté ;
- Le suivi et application du temps de travail réglementaire (1607 heures) au sein des services ;
- La préparation de la mise en œuvre transitoire du minimum légal de participation employeur à la complémentaire santé, applicable au 1er janvier 2026.

Pour l'année 2026, la Communauté de communes poursuivra ses actions autour de la qualité de vie au travail, de la prévention des risques professionnels et du développement des compétences au travers de :

- La finalisation et déploiement du plan de formation à l'échelle de Pays de Blain Communauté ;
- La mise en œuvre du plan de lutte contre les addictions, notamment à travers des actions de sensibilisation auprès des agents ;
- Le déploiement des actions issues de l'audit ergonomique du service Déchets ;
- La mise en œuvre du plan d'actions (PAPRIPACT) relatif à la prévention des risques professionnels ;
- Le lancement d'une consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé des agents.

4. Projet d'administration

Lors du Conseil communautaire du 3 juillet 2024, les élus ont validé le Projet d'administration de Pays de Blain Communauté, intitulé « Pays de Blain 360 ».
Ce projet vise à améliorer l'organisation de l'administration afin de renforcer la qualité du service rendu aux usagers, tout en garantissant de bonnes conditions de travail aux agents. Il constitue également un levier de mise en œuvre du Projet de territoire, en alignant les moyens internes sur les ambitions politiques.

Dans le cadre de la journée des « Conviviales » – temps fort de cohésion réunissant l'ensemble des agents intercommunaux – organisée le 30 août 2024, les équipes ont identifié les actions prioritaires à conduire en 2025, à savoir :

- « L'Interco' se déplace » : mise en place de permanences dans les mairies sur les services intercommunaux, en particulier sur les compétences mobilités, habitat et déchets ;
- L'accueil des nouveaux agents : organisation d'une journée d'intégration et création d'un livret d'accueil pour faciliter leur arrivée au sein des services de la Communauté de communes.

Une cellule-projets, composée de cinq agents, a été chargée d'assurer le pilotage et la mise en œuvre de ces deux actions, dont leur concrétisation est prévue au cours de l'année 2026.

Lors de la journée des Conviviales 2025 qui s'est déroulée le 29 août dernier, les agents ont travaillé sur la thématique de la convivialité, en s'appuyant sur les orientations du Projet d'administration.
L'objectif de cette réflexion était de proposer des temps conviviaux en dehors du cadre professionnel, afin de renforcer la cohésion, favoriser les échanges interservices et consolider le sentiment d'appartenance à Pays de Blain Communauté.

5. L'évolution prévisionnelle des effectifs de la structure et des dépenses de personnel

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

Afin d'évaluer les dépenses de personnel au titre de l'année 2026 sur l'ensemble des budgets (BP + budgets annexes) de Pays de Blain Communauté, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 fixe une hausse progressive du taux de contribution employeur pour les agents affiliés à la CNRACL : 37,65 % au 1er janvier 2026 (contre 34,65 % en 2025). Cette évolution s'inscrit dans un calendrier de montée en charge jusqu'à 43,65 % en 2028. Cela représenterait une augmentation d'environ 37 000€ pour Pays de Blain Communauté ;
- L'augmentation de la cotisation concernant l'assurance statuaire de 9,45% au lieu de 8,22%, ce qui représenterait une augmentation 26 000€ par rapport à l'année 2025. Au regard du coût, une demande a été formulée de retrait de la couverture du risque sur la maladie ordinaire de plus de 15 jours, ce qui représenterait une économie de 36 000€ par rapport à l'année 2025 ;
- La Glissement-vieillesse-technicité (GVT) représente l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement et l'avance de carrière des agents représenterait une augmentation d'environ 29 000€ ;
- Le recours aux contractuels : le renfort de CDD aux pôles Solidarités (0.8 ETP sur 9 mois correspondant à une organisation transitoire en attente des orientations politiques liées au schéma d'accueil du jeune enfant) et Déchets (1,8 ETP sur 4 mois pour la mise en place de la nouvelle déchèterie) soit une augmentation de 57 000€.

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

1. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

A la suite de l'adoption du Projet de Territoire couvrant la période jusqu'en 2035, un plan de mandat a été établi afin de planifier et prioriser les investissements à réaliser d'ici la fin du mandat actuel.
Les plans pluriannuels d'investissement (PPI) traduisent ainsi la mise en œuvre progressive des projets engagés entre 2020 et 2026.

Pour l'année 2026, plusieurs projets structurants se poursuivent ou entrent en phase opérationnelle :

- La finalisation du plan de renouvellement des cars scolaires, avec l'acquisition d'un dernier véhicule neuf ;
- La poursuite du PLUi : après son arrêt en novembre 2025, le document sera soumis à consultation publique puis à enquête publique, avant approbation définitive ;
- Les travaux de la Maison intercommunale des services publics (extension du siège de la Communauté de communes et réaménagement de la MEEF en locaux administratifs), programmés sur 16 mois ;
- Les études de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation énergétique des bâtiments communautaires, notamment le centre technique intercommunal et les micro-crèches ;
- Concernant les parcs d'activités, le lancement d'un projet de renouvellement de la signalétique directionnelle ainsi que les travaux de requalification de voirie sur le parc des Blûchets Sud.

Enfin, plusieurs projets bâtimentaires et d'infrastructures d'envergure devront être débattus et arbitrés au cours du prochain mandat :

- La construction de la nouvelle gendarmerie de Blain,
 La réhabilitation du centre socioculturel TEMPO,
 L'extension de la zone d'activités des Blûchets, à proximité du Centre Technique Intercommunal (CTI).

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

Les plans pluriannuels d'investissement les plus conséquents ont été actualisés et sont présentés ci-dessous :

a. Budget principal

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévi. 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Opérations d'équipement						
0019 - Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation	- €	55 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0025 - Materiel du bureau et informatique	48 434,42 €	26 500,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
0030 - Stade d'athlétisme Colette Besson	2 645,18 €	6 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0031 - Aire d'accueil des Gens du Voyage de Maldent		7 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0034 - Gendarmerie	9 205,30 €	51 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
0036 - P.A. des Bluchets Sud	2 016,00 €	56 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0037 - P.A. La Druge Chevaux		19 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0041 - Centre socio-culturel TEMPO		27 500,00 €				
0042 - Maison de l'Enfance (RPE+multiaccueil)	648,07 €	2 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0043 - Nouveau parc d'activités à Blain	4 740,00 €					
0045 - Micro-crèche de Bouvron	16 784,90 €	49 800,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0046 - Micro-crèche La Gâvre	5 849,67 €	33 900,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0047 - Micro-crèche de La Chevallerais	283,10 €	23 800,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0052 -Maison intercommunale des services publics	141 486,99 €	2 505 000,00 €	614 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0061 - Signalétique		80 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0063 - Eau et paysages : voies vertes						
0068 - Infrastructures touristiques (passerelles, boucle...)	130 486,99 €	14 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
0069 - Plan local d'urbanisme intercommunal	166 333,20 €	16 000,00 €				
0074 - Nouvelle décheterie interco. à Blain						
0075 - Lignes de covoiturage	31 226,00 €					
0076 - Schéma d'accueil des entreprises	51 030,00 €	25 000,00 €				
0077 - P.A. Bourg Besnier		8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0081 - P.A. Noé Grée		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
0082 - P.A. Bel air		17 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Total des opérations d'équipement	**611 169,82 €**	**3 028 500,00 €**	**744 000,00 €**	**135 000,00 €**	**120 000,00 €**	**120 000,00 €**
040 - Amortissement des subventions perçues	**212 600,00 €**	**216 300,00 €**	**216 138,00 €**	**205 700,00 €**	**80 322,00 €**	**65 000,00 €**
041 - Opérations patrimoniales	**18 523,54 €**					
10 - Dotations et fonds divers						
16 - Emprunts						
20 - Immobilisations incorporelles	**19 200,00 €**	**20 000,00 €**				
204 - Subventions d'équipement versées	**21 029,34 €**					
21 - Immobilisations corporelles		**23 000,00 €**			**40 000,00 €**	
27 - Autres immobilisations financières	**550 000,00 €**					
TOTAL	**1 432 522,70 €**	**3 287 800,00 €**	**960 138,00 €**	**340 700,00 €**	**240 322,00 €**	**185 000,00 €**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
13 - Subventions d'équipement perçues						
0025 - Materiel du bureau et informatique						
0031 - Aire d'accueil des Gens du Voyage de Maldent						
0036 - P.A. des Bluchets Sud						
0042 - Maison de l'Enfance (RPE+multiaccueil)						
0045 - Micro-crèche de Bouvron	15 265,00 €	34 600,00 €				
0046 - Micro-crèche La Gâvre	2 387,00 €	30 000,00 €				
0047 - Micro-crèche de La Chevallerais		35 000,00 €				
0052 -Maison intercommunale des services publics	3 822,00 €	817 320,00 €	350 280,00 €			
0063 - Eau et paysages : voies vertes						
0067 - Dechèterie intercommunale de Bouvron						
0068 - Infrastructures touristiques (passerelles, boucle...)	26 827,20 €	136 601,60 €				
0075 - Lignes de covoiturage		18 900,00 €				
0076 - Schéma d'accueil des entreprises						
Autres	21 474,00 €					
Total des subventions d'équipement	**69 775,20 €**	**1 072 421,60 €**	**350 280,00 €**	**- €**	**- €**	**- €**
040 - Amortissement des équipements	**407 465,54 €**	**411 000,00 €**	**382 700,00 €**	**305 300,00 €**	**119 700,00 €**	**100 000,00 €**
041 - Opérations patrimoniales	**18 523,54 €**					
10 - Dotations et fonds divers	**431 746,35 €**	**448 077,08 €**	**223 227,46 €**	**163 287,24 €**	**161 810,88 €**	**161 810,88 €**
10222 - FCTVA	53 009,13 €	298 077,08 €	73 227,46 €	13 287,24 €	11 810,88 €	11 810,88 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	378 737,22 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
16 - Emprunts	**5,89 €**					
27 - Autres immobilisations financières	**173 000,00 €**		**200 000,00 €**	**200 000,00 €**	**150 000,00 €**	
TOTAL	**1 100 516,52 €**	**1 931 498,68 €**	**1 156 207,46 €**	**668 587,24 €**	**431 510,88 €**	**261 810,88 €**
Résultat	**- 332 006,18 €**	**- 1 356 301,32 €**	**196 069,46 €**	**327 887,24 €**	**191 188,88 €**	**76 810,88 €**
Report de résultat de l'année N-1	**1 520 817,79 €**	**164 516,47 €**	**360 585,93 €**	**688 473,17 €**	**879 662,05 €**	**956 472,93 €**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

b. Budget annexe Déchets

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2025 prévi.	2026	2027	2028	2029	2030
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	**25 163,00 €**	**25 163,00 €**	**35 331,00 €**	**35 331,00 €**	**11 768,00 €**	**11 768,00 €**
16 - Emprunts et dettes assimilées	**93 094,66 €**	**107 545,77 €**	**308 000,97 €**	**256 000,00 €**	**206 000,00 €**	**56 000,00 €**
1641 - Emprunts en cours (Achat du camion grue/BOM)	51 094,66 €	51 545,77 €	52 000,97 €			
1641 - Emprunts (projet)(Construction Nouvelle Déchèterie Blain)	42 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €
1641 - Avance remboursable du budget principal			200 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	**2 832 637,58 €**	**46 300,00 €**	**75 492,94 €**	**74 292,94 €**	**74 292,94 €**	**449 292,94 €**
Achats de conteneurs (Bacs verts et jaunes, PAV ..)	**37 583,39 €**	**44 800,00 €**	**31 200,00 €**	**30 000,00 €**	**30 000,00 €**	**30 000,00 €**
2033 - Frais d'insertion			1 200,00 €			
2188 - Achats de bacs OMR	13 241,28 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2188 - Achat de bacs jaunes (Emballages)	6 688,80 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2188 - Achat de colonnes/PAV		5 000,00 €	*5 000,00 €*	*5 000,00 €*	*5 000,00 €*	*5 000,00 €*
2188 - Achat de composteurs	15 129,00 €	19 800,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2188 - Achat conteneurs maritimes						
2188 - Kit déchets - prévention	2 524,31 €					
Nouvelle déchèterie de Blain	**2 663 391,27 €**	**- €**	**42 792,94 €**	**42 792,94 €**	**42 792,94 €**	**42 792,94 €**
2031 - Frais d'études	87 925,96 €					
2033 - Frais d'insertion	2 223,55 €					
2111 - Terrains nus	283 981,70 €					
2135 - Installations générales, agencements, aménag. des constructions	149 613,20 €					
2313 - Constructions	2 139 646,86 €					
2135 - (PGR Nouvelle Dech.) - à intégrer en provisions			42 792,94 €	42 792,94 €	42 792,94 €	42 792,94 €
Matériels informatiques et logiciels	**1 000,00 €**	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Matériels	**52 530,00 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**55 000,00 €**
2031 - Achat d'"équipements info. BOM - Identification des bacs	210,00 €					
2188 - Achat d'"équipements info. BOM - Identification des bacs	52 320,00 €					55 000,00 €
Travaux de remise en état - Gros entretiens Déchèteries	**28 132,92 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
2031 - Remise en état site Bouvron - devenir de l'équipement	22 284,00 €					
2135 - Sécurisation Décheterie de Blain	5 848,92 €					
Materiels de transport	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**320 000,00 €**
2182 - Achat de bennes à ordures ménagères						320 000,00 €
Nouveaux projets	**50 000,00 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
2131 - Etude de création d'une plateforme de déchts verts	20 000,00 €					
2031 - Etude PAV en zones d'habitat dense	30 000,00 €					
TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 950 895,24 €**	**179 008,77 €**	**418 824,91 €**	**365 623,94 €**	**292 060,94 €**	**517 060,94 €**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**CA 2025 prévi.**	**CA 2026 prévi.**	**CA 2027 prévi.**	**CA 2028 prévi.**	**CA 2029 prévi.**	**CA 2030 prévi.**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**342 228,45 €**	**67 799,60 €**	**217 736,87 €**	**112 837,21 €**	**78 991,22 €**	**56 842,74 €**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	**202 666,39 €**	**223 189,00 €**	**296 587,84 €**	**276 465,74 €**	**252 850,63 €**	**204 139,90 €**
10 - Dotations, fonds divers et réserves	**349 000,00 €**	**4 557,03 €**	**7 430,32 €**	**7 312,21 €**	**7 312,21 €**	**44 221,21 €**
10222 - FCTVA	349 000,00 €	4 557,03 €	7 430,32 €	7 312,21 €	7 312,21 €	44 221,21 €
1068 - Autres réserves						
13 - Subventions d'investissement	**174 800,00 €**	**101 200,00 €**	**9 907,09 €**	**48 000,00 €**	**9 749,61 €**	**58 961,61 €**
1311 - Etat et établissements nationaux	174 800,00 €	101 200,00 €	9 907,09 €	9 749,61 €	9 749,61 €	58 961,61 €
1318 - Autres				48 000,00 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	**1 950 000,00 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
1641 - Emprunts en euro	1 400 000,00 €					
16878 - Autres dettes	550 000,00 €					
TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	**3 018 694,84 €**	**396 745,64 €**	**531 662,12 €**	**444 615,16 €**	**348 903,68 €**	**364 165,46 €**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	**67 799,60 €**	**217 736,87 €**	**112 837,21 €**	**78 991,22 €**	**56 842,74 €**	**- 152 895,48 €**

c. Budget annexe Centre aquatique

Le programme d'investissement 2026 du centre aquatique s'élève à 256 000 €. Il se décompose entre :

- Le remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de 140 000 € ;
- De nouveaux investissements à hauteur de 116 000 €, comprenant : le remplacement des filtres du bassin pour un coût estimé à 105 000 €, divers travaux d'entretien (notamment le changement

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

partiel des joints de carrelage) pour 10 000 € et l'acquisition de matériel informatique pour 1 000 €.

Il convient de souligner que le résultat d'investissement reporté ne permettra pas de couvrir les deux dernières annuités d'emprunt (2029 et 2030), compte tenu du niveau des dépenses programmées, notamment celles liées au changement des filtres.

Il est donc recommandé de prévoir dès 2027 une provision annuelle d'environ 60 000 € sur quatre ans, afin d'assurer le financement équilibré de la section d'investissement à moyen terme.

d. Budget annexe Transport scolaire

Pour le budget annexe des transports scolaires, les principaux engagements d'investissement 2026 concernent :

- L'acquisition du dernier véhicule neuf dans le cadre du plan de renouvellement du parc, pour un montant d'environ 170 000 € ; ceci marque la finalisation du programme d'investissement engagé sur le mandat
- Le report à 2026 de l'étude de mise aux normes de l'aire de lavage, estimée à 30 000 € ;
- La rénovation énergétique du bâtiment d'exploitation, pour un coût de 122 300 €.

e. Nouveau budget annexe Energies renouvelables

Le conseil communautaire du 24 septembre 2025 a approuvé la création d'un nouveau budget annexe dédié aux énergies renouvelables. Ce budget aura vocation à porter le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques situées sur le parking du centre aquatique, dont la production d'électricité permettra d'alimenter plusieurs bâtiments intercommunaux.

À ce jour, les études de maîtrise d'œuvre liées à cette opération sont encore enregistrées sur le budget annexe du Centre aquatique, mais elles seront transférées vers ce nouvel outil budgétaire dès sa mise en place.

Toutefois, une incertitude subsiste quant au calendrier de réalisation : au regard des capacités financières actuelles et des ressources humaines mobilisables, un démarrage effectif du projet en 2026 ne semble pas opportun. Un report à l'exercice 2027 apparaît ainsi plus réaliste et mieux adapté à la situation de l'EPCI.

2. La section de fonctionnement des budgets annexes

Le budget annexe Déchets tend à se stabiliser grâce à l'ouverture de la nouvelle déchèterie et à la mise en place d'un contrôle d'accès, qui devrait permettre une réduction significative des tonnages (estimée à environ -20 %). Cette évolution contribue à maintenir la redevance Déchets stable, en parallèle d'une optimisation des tournées de collecte.

En termes de dépenses :

- Charges à caractère général : elles diminuent d'environ 50 k€, en raison de la fin des études ERGOTEC/CITEXIA prévues en 2026.
- Charges de personnel : elles augmentent de 7,6 %, du fait du recrutement d'un ingénieur responsable de pôle Déchets et des besoins de remplacements temporaires nécessaires.
- Participations au SMCNA : elles sont réajustées en fonction des tonnages traités en 2025, inférieurs aux estimations, et tiennent compte de la baisse prévue en 2026 avec l'ouverture de la nouvelle déchèterie.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

CHAPITRE		BP 2025 (sans report)	Montants demandés 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	339 200 €	292 962 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	838 288 €	902 920 €
023	Virement à la section d'investissement	175 000 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	197 000 €	246 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 720 000 €	1 603 821 €
66	Charges financières	41 200 €	45 300 €
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	7 000 €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	19 512 €	15 160 €
	TOTAL DEPENSES	**3 340 200 €**	**3 113 163 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013	Atténuations de charges	30 109 €	25 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 200 €	25 163 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, r	2 614 000 €	2 638 000 €
74	Subventions d'exploitation	405 000 €	425 000 €
75	Autres produits de gestion courante	5 600 €	- €
	TOTAL RECETTES	**3 079 909 €**	**3 113 163 €**

Ainsi, le produit de la redevance "Déchets" demeure stable, compte tenu des participations révisées au SMCNA. En 2026, le besoin de financement est estimé à 2 450 k€, soit un niveau équivalent à celui de 2025, n'impliquant donc aucune évolution tarifaire globale.
Toutefois, la révision du mode de calcul de la redevance, désormais fondée sur une facturation dès la première levée, entraîne un réajustement entre les catégories de bacs : une baisse des abonnements pour les bacs de 120 L, 140 L et 240 L, et à l'inverse, une hausse pour les bacs de 360 L et 660 L. Sans arbitrage supplémentaire et sans report de fonctionnement, le budget se présente à l'équilibre.

Concernant le budget Transport scolaire, les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel enregistrent une diminution. Cependant, cette baisse ne compense pas l'augmentation des dotations aux amortissements créé par le plan de renouvellement à 15 ans des cars imposés par la Région des Pays de la Loire ni la diminution des recettes de transport (liée notamment aux diminutions des sorties supplémentaires afin de se conformer aux obligations statutaires en matière de temps de travail).

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

Chapitre		BP 2025 (sans report)	Montants demandés 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	339 330 €	352 450 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	475 518 €	457 140 €
023	Virement à la section d'investissement		124 315 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 150 €	15 685 €
65	Autres charges de gestion courante	10 €	10 €
66	Charges financières	13 500 €	11 100 €
67	Charges exceptionnelles	94 600 €	- €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 292 €	78 €
TOTAL DEPENSES		**940 400 €**	**960 778 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013	Atténuations de charges	4 514 €	4 000 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	215 195 €	210 000 €
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante	695 000 €	650 000 €
TOTAL RECETTES		**914 709 €**	**864 000 €**

Sans prise en compte d'arbitrages ni du report de fonctionnement, le budget prévisionnel fait apparaître un déficit d'environ 120 k€, qui viendrait s'ajouter au déficit estimé de l'exercice N-1, évalué à environ 130 k€, portant le déséquilibre global à près de 250 k€.
Dans ce contexte, et à l'approche du renouvellement de la convention de gestion du transport scolaire avec la Région prévu pour septembre 2026, il apparaît indispensable d'engager une négociation sur le coût du service auprès des services régionaux, afin de tendre, a minima, vers un équilibre budgétaire.

Le budget annexe Centre aquatique reste avec un déséquilibre important en raison des faibles recettes perçues. Elles ne représentent que 20 % des dépenses. Par conséquent, la subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget reste conséquente.

Chapitre		BP 2025 (sans report)	Montants demandés 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	339 330 €	352 450 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	475 518 €	457 140 €
023	Virement à la section d'investissement		124 315 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 150 €	15 685 €
65	Autres charges de gestion courante	10 €	10 €
66	Charges financières	13 500 €	11 100 €
67	Charges exceptionnelles	94 600 €	- €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 292 €	78 €
TOTAL DEPENSES		**940 400 €**	**960 778 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013	Atténuations de charges	4 514 €	4 000 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	215 195 €	210 000 €
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante	695 000 €	650 000 €
TOTAL RECETTES		**914 709 €**	**864 000 €**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

Ceci étant dit, la programmation budgétaire demeure globalement stable par rapport à l'exercice précédent sur les chapitres 011, 012, 042, 66 et 70.
Une diminution de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal est envisagée, en lien avec l'inscription de charges exceptionnelles en 2025.
En l'absence d'arbitrages et du report de fonctionnement, le budget présente un déficit prévisionnel d'environ 97 k€, qui devrait être partiellement compensé par des recettes inscrites au chapitre 70, dans l'attente de l'intégration des reports d'investissement au budget supplémentaire (BS), permettant d'assurer le respect de l'équilibre réel du budget.

La construction du **budget annexe du SPANC** demeure globalement similaire aux exercices précédents.
Un léger réajustement tarifaire sera proposé pour l'exercice 2026, afin de couvrir les charges de fonctionnement et de se conformer à la convention de recouvrement signée avec le SGC de Nort-sur-Erdre.
Le budget prévisionnel 2026 est estimé à environ 91 800 €, en dépenses et en recettes.

3. Les budgets de lotissements de zones d'activités

ANNEE 2026	P.A. BEL AIR BOUVRON	P.A. BLUCHETS BLAIN	P.A. BOURG BESNIER LA CHEVALLERAIS	P.A. NOE GREE LE GAVRE
Coût de production N-1	913 619,85 €	1 281 507,16 €	262 852,62 €	363 981,46 €
Dépenses	7 537,34 €	3 560,06 €	5 810,00 €	5 160,00 €
Recettes hors vente de parcelles aménagées	0,00 €	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouveau coût de production	921 157,19 €	1 233 067,22 €	268 662,62 €	369 141,46 €
Prix de revient au m²	**22,56 €**	**21,34 €**	**20,42 €**	**13,31 €**
Prix de vente au m²	25,00 €	23,00 €	15,00 €	20,00 €
Ventes Parcelles aménagées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sortie de stock en cours	32 856,91 €	26 385,57 €	189 624,14 €	295 124,46 €
Annulation du stock initial Ventes	112 260,72 €	19 885,35 €	87 316,52 €	480 445,00 €

Résultat prévisionnel de clôture de lotissement	**79 403,81 €**	**-6 500,22 €**	**-102 307,62 €**	**185 320,54 €**

- P.A des Blûchets : Un dernier versement de 52 k€ provenant de la subvention du budget principal permettra d'équilibrer le budget avant sa clôture, prévue au 31 décembre 2026. La procédure administrative de clôture de la ZAC devra également être réalisée.
- Travaux et investissements transversaux : Un projet de renouvellement de la signalétique sur l'ensemble des zones d'activités sera porté par le budget principal en section d'investissement. Par ailleurs, les autres travaux, hors création de nouvelles zones, seront également pris en charge par la section d'investissement du budget principal.
- P.A Bourg Besnier : Ce budget nécessitera un réajustement du prix de vente afin de réduire le déficit de clôture de la zone. Quelques travaux sont actuellement en cours de finalisation.

4. Le budget principal

a. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

- <u>La fiscalité</u>

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

IMPOTS ET TAXES	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026	EVO. CA-BP
Impôts directs locaux (CFE, TFB, TFNB)	1 485 102,00 €	1 510 400,00 €	1 527 247,00 €	1 547 200,00 €	1,31%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)					
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	422 515,00 €	350 000,00 €	422 516,00 €	400 000,00 €	-5,33%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	86 063,00 €	88 000,00 €	87 612,00 €	87 600,00 €	-0,01%
Autres impôts locaux ou assimilés	1 629,00 €	- €	3 640,00 €		-100,00%
Autres					
Attribution de compensation	79 891,66 €	79 000,00 €	79 891,00 €	79 000,00 €	-1,12%
FNGIR	36 496,00 €	36 000,00 €	36 492,00 €	36 000,00 €	-1,35%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	331 749,00 €	325 000,00 €	317 213,00 €	290 000,00 €	-8,58%
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	257 766,00 €	260 000,00 €	257 615,00 €	260 000,00 €	0,93%
Taxes de séjour	30 230,19 €	20 000,00 €	12 469,34 €	20 000,00 €	60,39%
Reversement du prélèvement sur les jeux	2 747,62 €				
Prélèvement sur les produits des jeux	- €				
Fraction de TVA (compensation TH)	1 343 050,00 €	1 340 000,00 €	1 346 657,00 €	1 300 000,00 €	-3,46%
Fraction de TVA (compensation CVAE)	519 073,00 €	520 000,00 €	528 594,00 €	528 500,00 €	-0,02%
Autres			4 850,00 €		-100,00%
TOTAL	**4 596 312,47 €**	**4 528 400,00 €**	**4 619 946,34 €**	**4 548 300,00 €**	**-1,55%**

Au regard de la situation nationale, il est proposé de réduire le montant du chapitre 73 de 70 000 €. Ce chiffre correspond à la première estimation de l'Association des Intercommunalités de France concernant la participation des collectivités territoriales au redressement du déficit national présenté par le gouvernement Bayrou.
S'agissant des impôts directs locaux, une progression limitée de 1,3 % est envisagée, en cohérence avec l'évolution des bases foncières annoncée. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) est quant à elle anticipée à la baisse.

Projet de BP 2026 – Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA prévi. 2025	Projet BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	Vote sans report
013	Atténuations de charges	38 361,90 €	42 031,43 €	30 000,00 €	20 432,00 €	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 318,00 €	193 821,00 €	213 030,00 €	212 600,00 €	216 300,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	497 913,74 €	395 736,94 €	376 452,00 €	382 717,00 €	375 663,53 €
73	Impôts et taxes	2 163 681,15 €	2 313 007,28 €	2 302 500,00 €	2 317 220,00 €	2 233 000,00 €
731	Fiscalité locale	1 985 427,25 €	2 283 305,19 €	2 241 400,00 €	2 313 484,00 €	2 294 800,00 €
74	Dotations et participations	1 264 049,73 €	1 648 924,49 €	1 466 792,00 €	1 304 338,00 €	1 486 607,15 €
75	Autres produits de gestion courante	154 444,12 €	186 055,09 €	120 200,00 €	108 680,00 €	116 100,00 €
77	Produits spécifiques	7 958,72 €	39 083,36 €	- €	658,00 €	
78	Reprises sur amortissements, dép. et provisions	- €	1 207,10 €	12 510,00 €	12 507,00 €	
	TOTAL	**6 180 154,61 €**	**7 103 171,88 €**	**7 162 884,00 €**	**7 072 636,00 €**	**6 742 470,68 €**

Les marges de manœuvre en matière de recettes demeurent extrêmement limitées, à l'exception des variations possibles liées aux subventions pour des projets spécifiques, tels que le pacte territorial, ou aux revalorisations des barèmes de la CAF. Comme indiqué précédemment, les estimations des recettes dépendant de l'État ont été volontairement minorées afin de prendre en compte d'éventuelles baisses futures.

b. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025

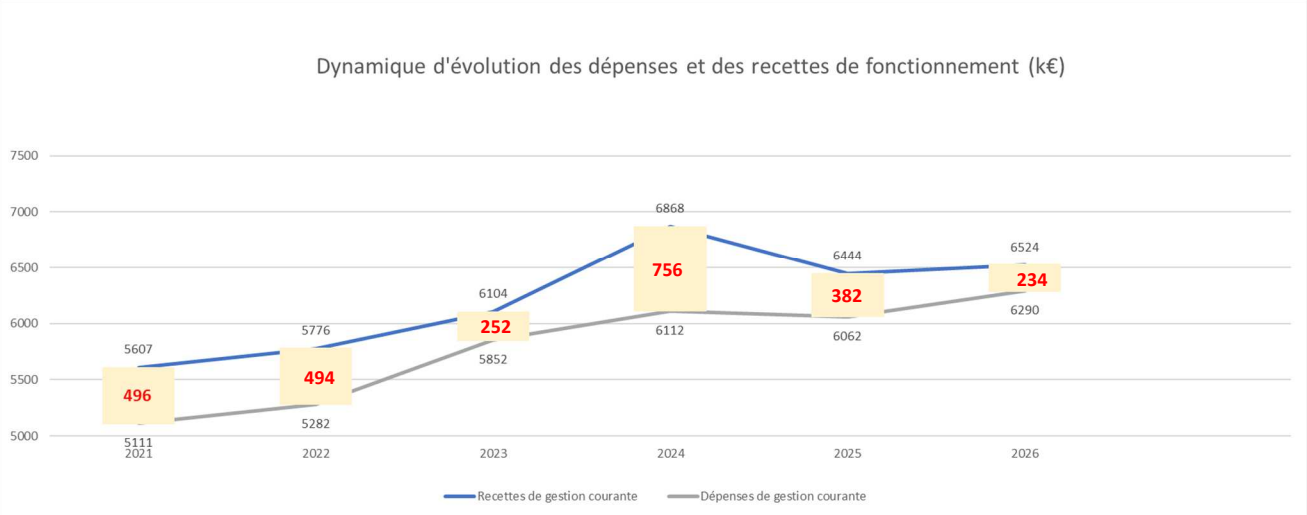
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA prévi. 2025	Projet BP 2026
011	Charges à caractère général	889 444,80 €	901 015,57 €	952 370,00 €	781 093,00 €	1 033 206,01 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 859 982,31 €	2 137 661,29 €	2 186 340,00 €	2 253 668,00 €	2 243 270,00 €
014	Atténuations de produits	1 142 358,37 €	1 034 457,04 €	1 040 300,00 €	1 021 105,00 €	1 040 300,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	410 500,00 €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	234 307,60 €	409 514,41 €	412 950,00 €	421 466,00 €	402 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 960 698,08 €	2 035 409,05 €	2 114 610,00 €	2 006 798,00 €	1 975 310,30 €
66	Charges financières	702,67 €	- €	- €		
67	Charges spécifiques	- €	60 239,30 €	34 474,00 €	30 140,00 €	2 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	- €	46 138,00 €	11 340,00 €	11 336,00 €	7 125,64 €
TOTAL		6 087 493,83 €	6 624 434,66 €	7 162 884,00 €	6 525 606,00 €	6 703 411,95 €

Les prévisions indiquent une hausse significative des charges à caractère général. Les réunions d'arbitrage prévues en novembre permettront de réajuster ce poste, en priorisant les actions des services tout en intégrant les augmentations liées aux charges de structure.
Pour les autres chapitres, ce premier projet prévoit une stabilisation des dépenses, qui devra toutefois être affinée notamment sur les charges de personnel au regard des augmentations annoncées auparavant.
Globalement, le suivi budgétaire des quatre dernières années traduit une continuité et une situation financière stable.

c. La prospective financière du budget principal

La dynamique fiscale devrait progresser très faiblement, en particulier en raison du gel de la fraction de TVA remplaçant la taxe d'habitation et de la CVAE. Il convient également de prendre en compte une stabilisation, voire un léger recul, des dotations et participations de l'État ainsi que de certains partenaires institutionnels (Département, organismes d'État).

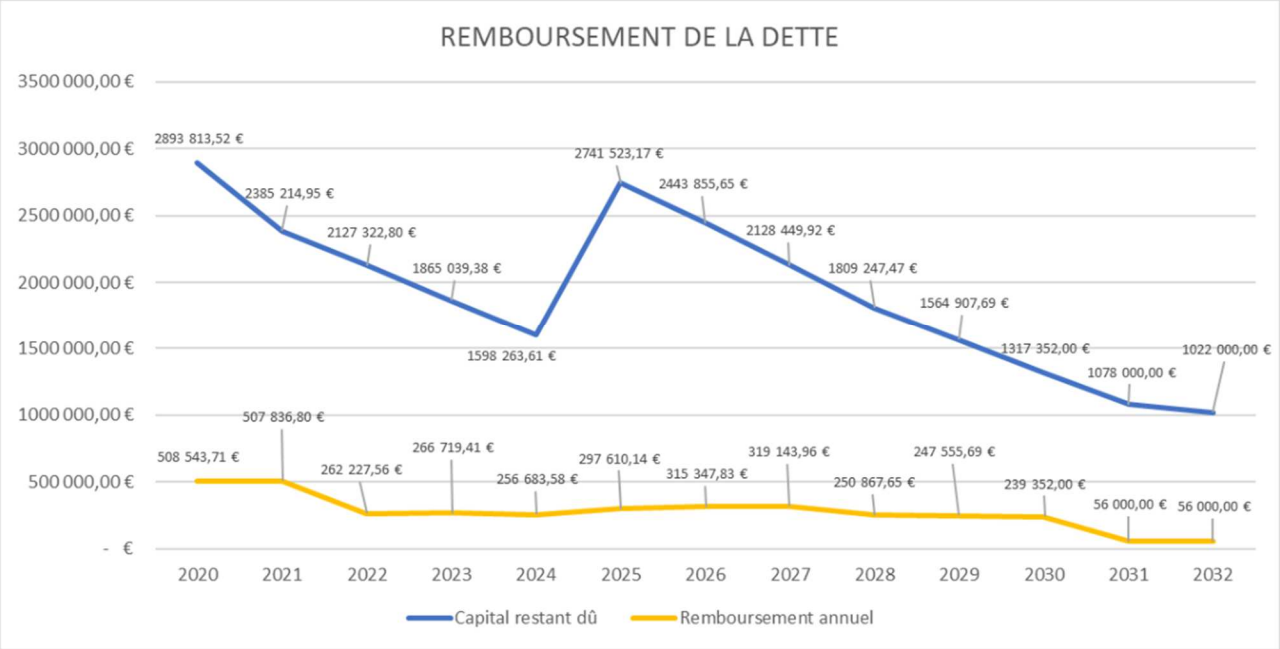
À l'exception possiblement d'une progression des charges de personnel, qui reste relativement maîtrisée, les autres dépenses devraient rester globalement stables.



Ainsi, en termes de projection, la capacité d'autofinancement permettant de financer de futurs projets d'investissement reste limitée mais stable. Dans ce contexte, des scénarios de réduction des dépenses liées aux compétences obligatoires et supplémentaires devront être envisagés en 2026 si de nouveaux projets d'investissement, en dehors du PPI actuel, devaient être menés.

5. L'évolution de l'endettement

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025



À fin 2026, le capital restant dû s'élèvera à 2 444 k€. Toutefois, au regard de la clôture du budget du lotissement des Blûchets au 31 décembre 2026, l'emprunt devra être remboursé par anticipation (capital restant dû : 208 k€).

À noter également qu'en 2030, seul le nouvel emprunt contracté pour la construction de la nouvelle déchèterie restera à rembourser.

Sur le budget principal, l'ensemble des fonds disponibles sera mobilisé pour le financement de la Maison intercommunale des Services aux Publics. Dans ce contexte, si de nouveaux projets sont inscrits au budget supplémentaire en mai 2026, il sera nécessaire de prévoir la souscription éventuelle d'un emprunt sur le budget principal. Cette situation impliquera également une amélioration à court terme de la capacité d'autofinancement (CAF).

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251022-CC2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2025
Date de réception préfecture : 26/10/2025